

le peuple

Fondé en 1900

ORGANE DE LA CÔTE DU-SUD

Série D. Vol. 2, No 52

Jeudi, 23 février 1967

BIBLIOTHEQUE DE LA
LEGISLATURE
HOTEL DU GOUVERNEMENT
QUEBEC /67
8/62 /63 /64 /65 /66



MONTMAGNY

L'Islet - Bellechasse - Kamouraska

hebdomadaire

publié

le jeudi

10 ¢



Charte officielle des Lions - Le nouveau Club Lions de Montmagny a reçu sa charte officielle dimanche soir. C'est le président M. Denys Thibault qui l'a reçue des mains de M. Cuth S. David, gouverneur régional. M. Laurent Lavoie, lui a également remis la cloche de l'autorité.

**Les
Lions
de**

**Montmagny
reçoivent
leur
charte
officielle**



Giffard et Chez Roland

sur un pied d'égalité

dans la finale

de la ligue Laurentide

Les enseignants qui ont fait

la grève

ne seront pas payés

pour la journée de vendredi

**Le Bal
du
Richelieu
de
Montmagny
a remporté
un franc
succès**



Grand Bal - Parmi les participants au grand Bal du Richelieu-Montmagny samedi dernier, on pouvait voir M. et Mme Aurélien Tourville, gouverneur régional (photo du bas), ainsi que M. et Mme Paul E. Plante de Lévis, M. et Mme Patrice Corriveau, M. et Mme Jean-Paul Léveillé, président du club local et M. et Mme Angelo Nittolo.



Le grand Marathon se fera à 16 équipes

Contrairement à l'an dernier alors que 18 équipes avaient participé au grand Marathon des Anciens du Collège, le nombre d'inscriptions a été limité à 16

Demande de soumissions

La Commission Scolaire de Ste-Apolline, Cté de Montmagny demande des soumissions pour la construction d'un ajout de 4 classes avec salle de groupement à l'école existante, pour l'aménagement du terrain et d'une fosse septique avec champ d'infiltration selon les plans et devis de MM. Yves Paré, architecte et de Robert Després, ingénieur-conseil de Montmagny.

Les plans et devis pourront être obtenus au bureau de l'architecte Yves Paré, 116 avenue de la Gare, Montmagny, à partir du 27 FEVRIER 1967. Un dépôt de \$100.00 sera exigé pour les plans et devis et sera remis aux entrepreneurs si ces documents sont retournés en bon état 15 jours après l'ouverture des soumissions.

Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque visé au montant de \$13,600.00 fait au nom de la Commission scolaire de Ste-Apolline ou d'un bon de soumission pour le même montant.

Les sous-traitants en plomberie, chauffage, électricité devront faire parvenir leur soumission au Bureau des Soumissions Déposées à Québec, avant 3.30 p.m., le 15 mars 1967.

Les soumissions des entrepreneurs-généralistes seront reçues avant 7.30 p.m. H.N.E., LE 17 MARS 1967 à la Commission scolaire de Ste-Apolline au soin de Monsieur Philippe Talbot, secrétaires, de Ste-Apolline. Les soumissions seront ouvertes à 8.00 p.m. le même jour lors d'une séance de la Commission scolaire.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Philippe Talbot, sec.-trés.
Comm. Scolaire Ste-Apolline
Cté de Montmagny, Qué.

cette année. Le président, M. Denis Gaudreau que nous avons contacté à cet effet, nous a révélé que le comité d'organisation en était arrivé à cette solution par suite de demandes de plusieurs équipes après le marathon de l'an dernier.

Cette année, cette grande manifestation sportive aura lieu le dimanche 5 mars et elle débutera à 1 heure de l'après-midi pour se poursuivre jusqu'à la grande finale dans la soirée.

L'inscription des équipes s'est terminée samedi soir dernier, moment où on cessait de donner la préférence aux équipes de l'an dernier. Une seule nouvelle équipe se trouve maintenant inscrite pour cette année, il s'agit de l'Aréna de St-Damien.

En plus des 16 équipes inscrites, on retrouve d'autres ins-

criptions arrivées plus tard et qui peuvent encore participer au Marathon si l'une ou l'autre des équipes acceptées ne présente pas son alignement à temps, soit pour samedi soir.

Voici la liste des équipes dont les inscriptions ont été acceptées:

- 1- Abattoir Montmagny Inc.;
- 2- Caron et Fils Transport Inc. (Cap St-Ignace);
- 3- Institut de Technologie de Lauzon;
- 4- Pharmacie Marcel Guay (Ste-Bernadette);
- 5- Centre Sportif Rivière-Ouelle;
- 6- St-François;
- 7- OTJ de St-Paul;
- 8- Jets de Ste-Perpétue;
- 9- St-Charles S.S.A.;
- 10- Victories (La Pocatière);
- 11- Dany (St-Pamphile);
- 12- Bruins (St-Pamphile);
- 13- Bruins (Montmagny);
- 14- Garage Alphonse Roy (Beaumont);
- 15- G.H. Roy (St-Vallier);
- 16- Aréna de St-Damien.

L'O.T.J. de St-Marcel gagne un marathon à Tourville

Quelque 8 équipes d'hommes s'étaient inscrites au marathon de Ballon-balai dimanche dernier à Tourville sous les auspices de l'O.T.J. de l'endroit.

Après de nombreuses parties chaudement contestées le Club de L'O.T.J. de St-Marcel s'est emparé des grands honneurs en disposant en finale de l'équipe de Tourville après avoir triomphé d'une seconde équipe du même endroit et enfin de l'équipe de la Garde Paroissiale de St-Pamphile. Toutes leurs rencontres se sont terminées par le pointage de 1 à 0 grâce surtout au travail remarquable du gardien de buts Michel Mercier

de St-Marcel qui malgré une blessure subie plus tôt termina toutes les rencontres avec le même trio dont 2 par Ghislain Bernier et un autre par Paul-Armand Morin. Nous tenons à féliciter également le joueur instructeur de cette équipe, Réjean Caron, pour avoir si bien inspiré les siens et avoir su leur donner la fougue et le désir de vaincre nécessaires à une équipe qui aspire aux grands honneurs. Le capitaine de l'équipe était Benoit Bernier.

Félicitations également aux finalistes de l'O.T.J. de Tourville qui ont également démontré beaucoup de combativité.

Le Publiciste.

Soyez à la page... à prix raisonnable! Roulez Pontiac.

Roulez Pontiac, c'est une voiture qui offre tellement d'avantages, par ses brillantes performances comme par son prix raisonnable, et, surtout, par sa valeur supérieure. Certains ne savent pas qu'on peut se procurer une Pontiac au prix le plus modique pour une grosse voiture; c'est une erreur que l'on commet facilement car la Pontiac n'a certainement pas l'aspect d'une voiture de prix modique et elle n'est certainement pas construite comme une voiture de prix modique.

La qualité Pontiac ne tolère aucune restriction. C'est en ceci que réside le secret de la valeur supérieure de la Pontiac: soin apporté au confort et à la facilité d'usage; suspension entièrement à ressorts à boudin d'une moelleuse douceur de roulement et sièges moulants très confortables; intérieurs attrayants; transmission parfaitement assortie au moteur donnant les accélérations voulues au moment voulu. Voilà ce que nous appelons la qualité Pontiac.

Quand on obtient une telle voiture à prix si modique, on peut se permettre des équipements de luxe livrables sur demande. Pour un léger supplément, vous pouvez bénéficier des avantages d'un volant inclinable en 7 positions, du dégivrage de la glace arrière ou du magnétophone stéréo d'une merveilleuse musicalité. Rendez-vous chez le concessionnaire Pontiac pour voir les prix de ces voitures. Leur modicité vous surprendra.



Comptez sur Pontiac pour obtenir le meilleur en tout!

Sedan sport Pontiac Grande Parisienne avec revêtement de pavillon en vinyle livrable sur demande.



Voyez votre concessionnaire Pontiac

P-667CF

JE SUIS UN DE VOS VOISINS



L'assurance-vie est ma profession.

Puis-je vous être utile?

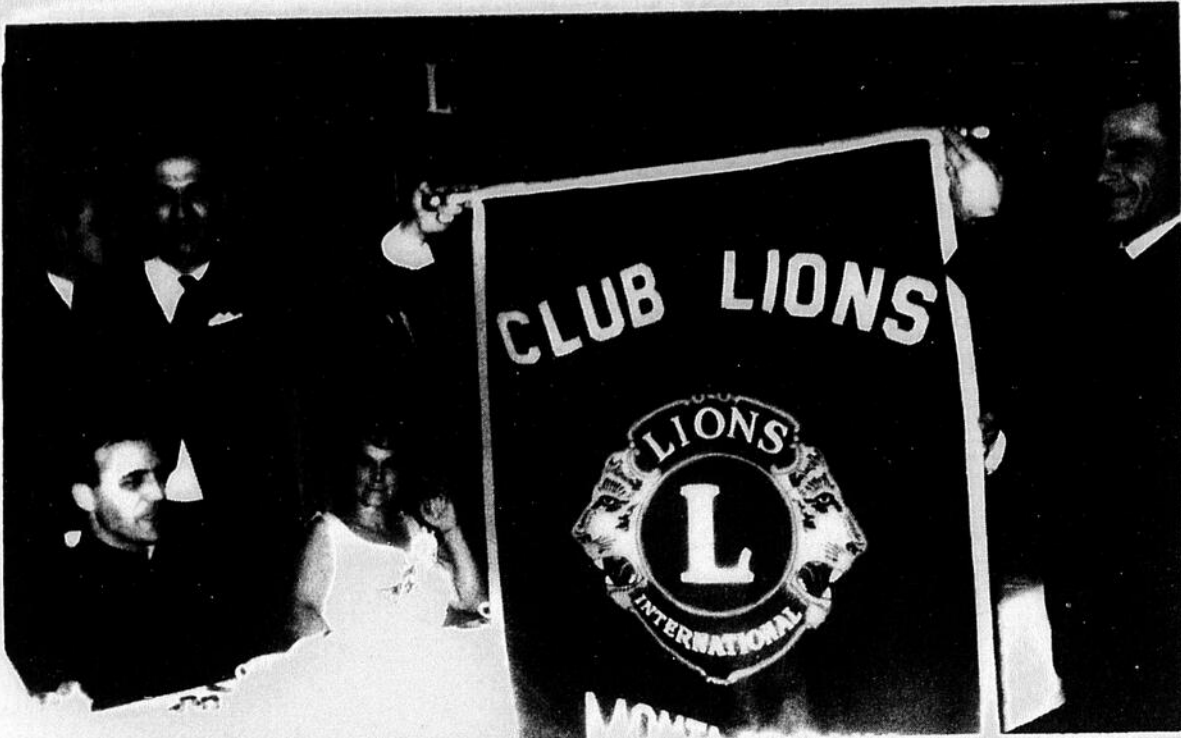
L.-P. FORTIN

C.P. 1033 Tél. 248-2960
Montmagny

SUN LIFE DU CANADA

BEDARD AUTOMOBILES LIMITEE
Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny, Qué.

PORT-JOLI AUTO LTEE
St-Jean Port-Joli, Qué.



Le vice-président du club Lions de Montmagny, M. Alcide Dubé, reçoit au nom du club local, une bannière offerte par un club visiteur.

Les Lions de Montmagny reçoivent leur charte officielle

A l'issue d'un banquet qui groupait plus de 350 convives au Centre Civique dimanche soir, M. Cuth S. David, de Sept-Iles, gouverneur du district A-10 (est du Québec) de l'Association internationale des clubs Lions, a présenté officiellement la charte du nouveau club local à son président M. Denys Thibault.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, M. David a déclaré que dans toute forme de gouvernement, pour obtenir une administration valable, il fallait au préalable que les personnes concernées aient appris à se bien conduire individuellement.

Il a précisé que c'est dans cet esprit de perfectionnement des membres qu'est né et continue de se développer internationalement le lionisme, qu'il a défini comme étant un désir d'amélioration de la condition humaine, du civisme et de l'engagement personnel en vue d'une administration municipale efficace et de la promotion économique de la communauté.

De nombreux représentants de clubs Lions de l'extérieur sont venus assister à cette cé-

rémonie de fondation officielle du club Lions de Montmagny en plus de la forte délégation du club parrain de La Pocatière. Il y avait des membres des clubs Lions de Charny, Charlesbourg, Québec Centre, Québec Métro, Lévis, Sillery, Sept-Iles, Rivière-du-Loup, Etchemin et de Lauzon. Toute la manifestation s'est déroulée sous le signe de la gaieté et de l'amitié et une soirée de danse a suivi la cérémonie de la remise de la charte et des principaux cadeaux au nouveau club.

Parmi les cadeaux reçus par le nouveau club de Montmagny, on note la cloche et le marteau du président, remis par le club parrain de La Pocatière, une bannière à l'effigie du club de Montmagny, des drapeaux canadien, québécois et américains, le tout donné par différents clubs Lions de la région.

M. Laurent Lavoie, président fondateur du club de La Pocatière a agi comme maître de cérémonie. On remarquait plusieurs personnalités parmi les participants à cette manifestation, en plus du gouverneur du district et de M. Lavoie, dont M. Guy Cloutier, représentant du député de Montmagny et minis-

tre de la Santé, M. Jean Berger, député fédéral, le Dr Cajetan Gauthier, maire de Montmagny, le Dr Gérard Dallaire, maire de La Pocatière, M. Jean-Luc Dutil, vice-gouverneur de la région 23-nord, M. Laurent Corriveau, président de la même région, M. Larry V. Carlisle, délégué de la société internationale, M. l'abbé Antonio Castonguay, vicaire à St-Thomas ainsi que des présidents et délégués de la plupart des associations économique-sociales de Montmagny.

Prenant la parole au moment de la remise de la charte, le maire Cajetan Gauthier s'est dit très heureux de l'avènement d'un nouveau club dans la Cité. Il a qualifié l'addition du nouveau club Lions comme l'éclosion d'une nouvelle source de dévouement pour le mieux-être de la population locale.

M. Victor Blais blessé dans un incendie

M. Victor Blais, de St-Pierre, a dû être hospitalisé après avoir subi des brûlures au visage et aux mains dans un incendie à son domicile, jeudi dernier.

Le sinistre aurait débuté vers 7h.30 jeudi matin alors qu'une forte tempête de neige accompagnée d'un vent violent faisait rage. Le feu se serait déclaré dans un portique à l'arrière de la demeure de M. Blais et il se serait attaqué à la cuisine d'été.

C'est un neveu de M. Blais, Pierre Gingras, étudiant à l'école Casault de Montmagny qui s'est aperçu le premier de l'incendie, vers 8 heures. Il n'avait pu se rendre en classe par suite de la tempête qui avait complètement obstrué les routes et il était à écouter la télévision lorsqu'il entendit le crépitement des flammes.

Aussitôt, il rechercha le foyer de l'incendie et il ferma la porte de la cuisine d'été, pour couper le chemin aux flammes qui lèchaient déjà les abords de cette porte.

Il se précipita ensuite à l'extérieur pour avertir son oncle Vic-

tor qui était à l'étable. Celui-ci, pensant aussitôt que son épouse et ses deux enfants étaient toujours couchés à l'intérieur et que la porte d'en avant était quelquefois très difficile à ouvrir, se précipita dans le portique arrière passant à travers un rideau de flammes. Il se heurta alors à la porte de la cuisine d'été qui avait été fermée par son neveu, et malgré tous ses efforts, elle ne voulut pas céder, et M. Blais dut rebrousser chemin et revenir par la porte avant. C'est dans cette tentative par l'arrière qu'il subit des brûlures assez graves.

Dès qu'il fut entré, il évacua son épouse et ses deux enfants (2½ mois et 6 ans) chez un voisin puis, aidé de quelques résidents des environs, il entreprit de combattre l'incendie avec un boyau d'arrosage de jardin, des extincteurs chimiques et des pelles. D'autres voisins arrivèrent bientôt pour leur prêter main-forte, et une auto-neige vint bientôt du village de St-Pierre avec des extincteurs et des pelles

(Suite à la page 8)

ASSORTIMENTS COMPLETS DE PREFINIS
TUILES DE PLANCHER - PEINTURES, ETC.
SERVICE - QUALITE - ESTIME GRATUIT



EDOUARD GENDREAU INC.

Marchand de bois et matériaux de construction
CONTREPLAQUE - GROS ET DETAIL

242, BOUL. LOUISE — MONTMAGNY
Tél.: Bur. 248-0845 - Rés. 248-0276

Bal de Coton

organisé par
LES LOISIRS DE ST-FRANCOIS INC.
le 4 mars 1967.

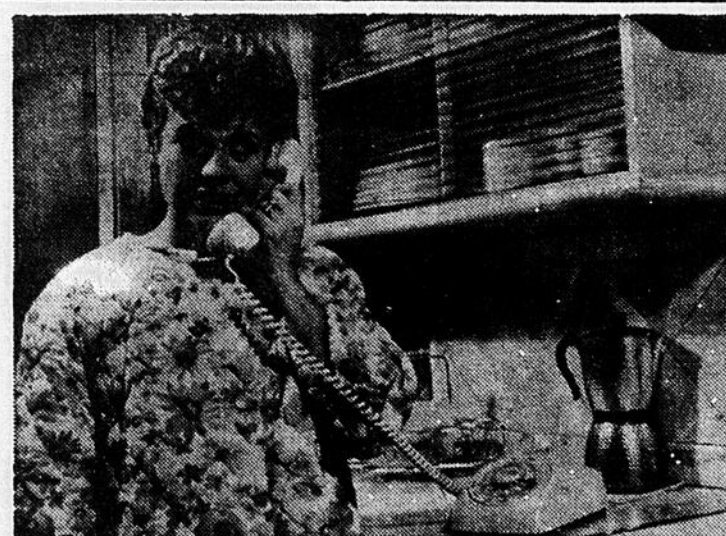
Robe de coton longue pour les dames et demoiselles.
Habit de rue ordinaire, chemise blanche et cravate
(Tenue de ville)

Un lunch sera servi. - Entrée \$3.00 le couple.

Cartes en vente aux établissements suivants:

Au Favori du Textile, Ave de la Gare, Montmagny
Mme Marcel Cloutier, rue St-Jn-Baptiste, Montmagny
Boulangerie Jn-Claude Fortin, 109 rue St-Louis, Mont'
Mme Octave Morin, St-Pierre, Cté Montmagny
Boulangerie Richard Fortin, St-Pierre, Cté Montmagny
Mme Lévis Noel, St-François, Cté Montmagny
Mme Claire Chabot, St-François, Cté Montmagny
Mme Candide Picard, Rang du Sud, St-François
Epicierie Rosaire Paré, St-François, Cté Montmagny
Epicierie Gonzague April, St-François, Cté Montmagny
M. Albert Boutin, St-Raphael, Cté Bellechasse.

Madame X



VOYEZ VOTRE BUREAU LOCAL DE

**Quelques
sous
par
jour
EVITENT...
plusieurs
pas
par
jour!**



EDITORIAL

ON EN EST LÀ!

Un instituteur franco-ontarien vient de refuser un contrat avec une commission scolaire québécoise, préfère "s'enterrer dans le fonctionnarisme", selon son expression, et s'installer en Ontario parce qu'il ne veut pas "risquer les études de ses enfants".

Des dizaines de parents de la région Hull-Gatineau, déjà aux prises avec une pénurie d'institutions québécoises appropriées, assiègent littéralement les institutions franco-ontariennes parce qu'ils en ont assez de vivre dans la crainte que leurs enfants ne pourront poursuivre leurs études dans un climat favorable.

Des centaines d'Ontariens de langue française ou de langue anglaise vont s'établir dans les faubourgs perdus d'Ottawa plutôt que de passer du côté de Hull, (à un jet de pierre, pour ainsi dire, de leur lieu de travail), parce que la psychose de grève qui sévit au Québec leur fait peur.

Ne croyez pas que j'exagère. Je pourrais citer des cas et des cas dont j'ai personnellement eu connaissance. Sans parler des fonctionnaires québécois qui commencent à loucher du côté des emplois fédéraux parce que, vraiment, ils en ont assez, eux aussi, et craignent pour leurs enfants.

On en est là. Que pourrais-je ajouter pour faire réfléchir ceux qui parlent de nous entraîner plus profondément dans le tourbillon et qui, au surplus, réclament le privilège d'éduquer nos enfants ?

L'agitation a assez duré. La poursuivre ne nous conduirait nulle part.

Pendant que le bedeau de la rue Notre-Dame crachotte son fiel dans des éditoriaux alambiqués, pendant que les leaders syndicaux parlent de désobéissance civile, pendant que des théologiens improvisés jugent de la moralité du bill 25 pour inciter les instituteurs à en défier les dispositions, les parents, eux, se meurent d'inquiétude. Pas seulement les parents des écoliers déjà victimes de grèves prolongées, mais les autres aussi qui craignent que ça puisse arriver à leurs propres enfants.

Jusqu'ici, ils se sont tenus passablement tranquilles, en mettant toute leur confiance dans l'autorité du gouvernement et dans le respect de la loi chez les enseignants, mais aujourd'hui ils sont plus nerveux que d'habitude parce que certains propos ne sont guère rassurants.

Faudra-t-il qu'ils descendent eux aussi dans la rue pour faire entendre leur voix et réclamer le respect de l'enfant et son droit à l'éducation ?

Espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'en venir à cette extrémité mais, si la chose s'impose, ils pourraient bien, eux aussi, "couvrir la province" d'assemblées de protestations contre les violateurs d'une loi raisonnable et, au surplus, dûment adoptée selon les procédés démocratiques normaux.

Clément BROWN
MONTREAL-MATIN

COUPON D'ABONNEMENT

J'aimerais m'abonner au journal LE PEUPLE

pour une période de

Ci-inclus en paiement de cet abonnement.

NOM

ADRESSE

Taux d'abonnement: Canada \$2.00 pour 1 an

\$5.00 " 3 "

E. Unis \$2.50 " 1 "

Retournez ce coupon à:

Journal "Le Peuple",
7, rue Du Peuple,
C.P. 128, Montmagny.

le peuple

MONTMAGNY
hebdomadaire
publié
le jeudi

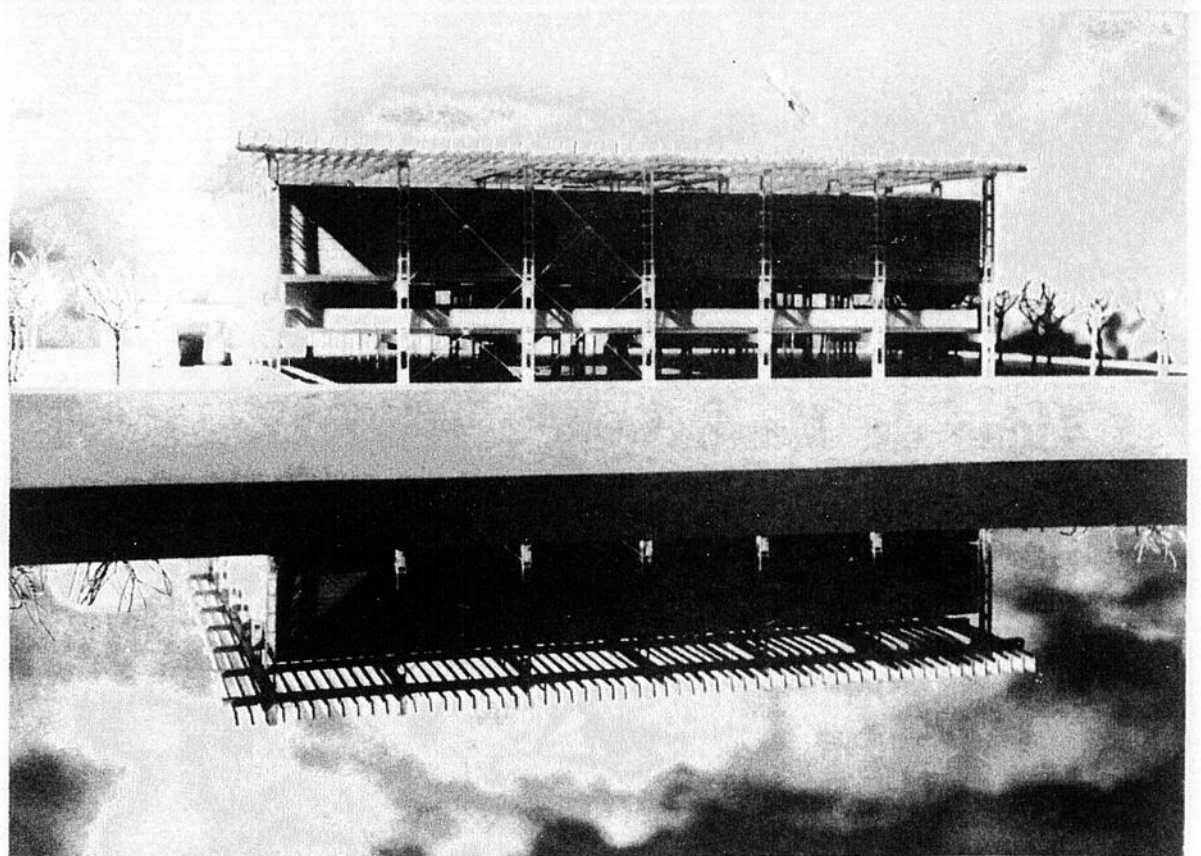
A la Rédaction:
André Collin
Thomas Tremblay

C.P. 128

ORGANE DE LA CÔTE-DU SUD

DEPUIS 1900

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



LE PAVILLON SCANDINAVE A L'EXPO 67 est de forme carrée, et comprend un rez-de-chaussée et deux étages. Ce pavillon est un magnifique exemple de coopération internationale puisqu'il représente une participation conjointe du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède.

1967



une pause dans l'histoire

L'escroquerie

morale (1)

Dans le Train

TRAQUEUR D'AMES ERRANTES

... Tout ce qui tend à affaiblir la nation, le sens de l'Etat dans la population est grave; venant d'éducateurs, ce serait inadmissible. Et ici, il y a lieu de dénoncer la tendance aussi insensée que démagogique à faire le "procès des technocrates" alors que ceux-ci tentent les grands commis recrutés depuis quelques années) représentent l'une des grandes chances de l'avenir du Québec. "Notre jeune et frêle technocratie est le seul groupe de décision qui incarne une idée quelque peu précise du bien général", déclarait récemment le sociologue Fernand Dumont. Cela reste vrai même si d'aucuns peuvent considérer que du fait de la carence du pouvoir politique, il y eut quelque excès.

C'est le temps aussi de s'élever contre l'inflation verbale qui sévit avec une extraordinaire intensité. Le visiteur non prévenu arrivant au Québec aujourd'hui aurait l'impression en entendant certaines déclarations et en parcourant certaines manchettes qu'il entre dans un royaume d'injustice et de tyrannie, qu'un sosie de Duvalier est au pouvoir et que les tontons macoutes attendent au coin de la rue. Il n'y a pas seulement l'inflation, il y a l'exploitation empressée de slogans simplistes et l'escroquerie morale à la lutte idéologique.

Certains gens réagissent comme si toute grève était au départ un combat pour le progrès social ou mieux pour l'édification d'un nouvel ordre de choses, comme si le syndicalisme était automatiquement progressif et socialiste, comme si chaque revendication d'un groupe organisé contre l'Etat était une nouvelle illustration de "la gauche contre la droite". On retrouve ici la manichéisme triomphant. Il n'est pourtant que de regarder le syndicalisme de certains pays pour mesurer la fausseté de pareille interprétation. On songe une fois encore à F. Dumont, parlant "du gâteau de la pseudo-prospérité autour duquel s'acharnent et parfois au nom de la gauche les intérêts les plus divers... Tout étant remis en question, tout prend le visage de la gauche et, prenons-y garde, du socialisme. Nous sommes tous entraînés dans des combats douteux".

Jean-Marc Léger
"Le Devoir"

(1) Le titre est de nous

Lorsque le Chaman, prêtre d'une religion de la Sibérie orientale, trouvait une âme errante désincarnée, il la capturait et la ramenait à son corps au moyen d'un traqueur d'âmes, petit instrument magique sculpté dans un os humain. Un tel instrument est du nombre des pièces d'archéologie qui, dans le Train de la Confédération, servent à reconstituer la vie de la tribu des Haïda, les premiers habitants du Canada venus du Nord-ouest après le recul des glaciers, il y aurait une quarantaine de milliers d'années. Cette pièce, découverte il y a près de cent ans, a été empruntée du Musée national.

Le Chaman utilisait aussi à certains rites des fétiches tels qu'un orque, montre marin mythologique sculptée dans le roc; une jambe humaine sculptée dans une oreille de mer, un loup en ivoire et un animal légendaire. Tous ces charmes authentiques ont été découverts par des archéologues le long de la côte du Pacifique où les Haïdas ont laissé un héritage exceptionnel de traditions et une foule d'objets dont la nature lève le voile sur le mode de vie de ceux qui furent sans contredit les premiers habitants de cette contrée.

La gamme étendue des matériaux employés indiquerait sans l'ombre d'un doute un développement très poussé et l'accès à des sources diverses depuis le bois jusqu'à l'ivoire. Vous pourrez par exemple examiner une couverture "Chilcat" authentique portant un motif formé de six têtes d'ours. Elle est composée d'une trame de

laine de chèvre, aux couleurs préférées de l'époque, sur une chaîne d'écorce de cèdre tordue. Ces couvertures ont été tissées par les Indiens de la tribu Tlingit et étaient utilisées comme moyens d'échange.

Une magnifique réplique d'une soupière géante creusée à même un tronc de cèdre selon la forme d'un phoque adulte offre à l'imagination l'hypothèse de grandes cérémonies tribales autour d'un festin.

La présence de ces objets d'artisanat vieux de milliers d'années ne veut pas dire que le Train est un musée ambulante. C'est à la fois une exposition et un spectacle animé et sonore, où sont illustrées les phases importantes du développement et de l'histoire du pays. L'entrée, par exemple, dans le deuxième wagon, crée chez le visiteur un effet dramatique et inattendu. Il se trouve dans la cale d'un vaisseau de Viking dont les flancs sont battus par les vagues. L'effet est si réaliste que la première réaction du visiteur est de jeter un regard par-dessus bord.

On peut voir dans cette séquence du Train une épée de Viking qui date peut-être du dixième siècle.

Lorsque vous visiterez le Train (ou les Caravanes qui ont été montées de la même façon), il faudrait prendre le temps d'examiner chaque séquence et de "vivre" les événements qui y sont reconstitués. Pour les jeunes aussi, c'est un magnifique spectacle qui ajoute à l'histoire la dimension de l'émotion.



Entourée de sa cour, sa majesté Jeannine Ière (Mathieu) reçoit sa couronne de souveraine du Carnaval 1967 de Ste-Lucie des mains de la reine du Carnaval 1966 Francine Ière (Dugal).

Jeannine Ière devient reine du carnaval de Ste-Lucie

C'est au choix de la septième capsule que Jeannine Ière (Mathieu) a accédé au poste de reine du carnaval de Ste-Lucie, dimanche soir dernier au cours d'une grandiose manifestation.

L'élue devait voir cinq de ses capsules tirées au hasard avant de se voir décerner le titre de reine du carnaval, elle comptait 91 de ces capsules dans le baril chanceux. Les autres candidates avaient accumulé 24 capsules pour Denise Ière (Ancil), 35 pour Laurette Ière (Thériault) et 13 pour Fernande Ière (Bélanger).

La première mention est allée à Denise Ière alors que les deuxième et troisième allèrent à Jeannine Ière. La quatrième désigna de nouveau Denise Ière, mais toutes les suivantes furent pour Jeannine Ière, confirmant ainsi sa nomination. Les deux autres duchesses n'eurent pas le bonheur de voir leur nom mentionné au moins une fois.

La soirée du couronnement avait dû être retardée d'une semaine par suite d'une tempête qui a causé une panne d'électricité. Elle s'est déroulée au Centre de Loisirs de Ste-Lucie, et la nouvelle souveraine a reçu sa

Gagnant d'une auto-neige

St-Damase (M.L.) - L'heureux gagnant du MOTO-SKI offert par le carnaval de St-Damase de L'Islet a été M. Jean-Paul Cloutier de cette localité.

Les Loisirs de St-Damase Inc. pour répondre au désir des jeunes et moins jeunes continueront leur soirée de danses canadiennes et modernes tous les dimanches soir avec les frères Lizotte. Si vous désirez que cette initiative se maintienne, tout dépendra de l'assistance.

La direction du Carnaval de St-Damase remercie tous ceux et celles qui ont contribué aux succès du carnaval.

couronne des mains de la reine du carnaval 1966, Francine Ière (Dugal).

Deux jeunes porte-bonheur, Francine Couette et Huguette Mathieu, de même qu'un jeune page, Mario Asselin, et un groupe de onze majorettes, sous la directive de Mlle Carole Leclerc, formaient la cour de la reine du carnaval, en plus du bonhomme carnaval et des quatre intendants: MM. Ghyslain Lachance, Jacques Lajoie, Denis Lachance et Paul-O. Gonthier.

Le carnaval avait été organisé au profit de l'O.T.J., dont la pré-

sidence est assumée par M. Yves Roseberry. Au nombre des principaux responsables de l'organisation du carnaval, on comptait également Mmes Paul Lemieux et Alfred Gonthier, qui ont entre autres réalisé les nombreux costumes.

Malgré une température sibérienne de 35 sous zéro, c'est devant une salle comble que s'est déroulée la cérémonie du couronnement. On y remarquait la présence de nombreux invités de marque, de même que de nombreux visiteurs des municipalités avoisinantes.

Le carnaval de St-Vallier obtient un franc succès

Le carnaval de Saint-Vallier est déjà chose du passé, mais les membres du comité du carnaval sont très satisfaits du résultat rapporté; ceci est dû à la grande collaboration des citoyens de Saint-Vallier et des paroisses avoisinantes et aussi à l'esprit de bonne entente et à la générosité qui règnent dans notre localité.

Le président du carnaval, M. Léonide Pelletier attribue ce succès au dévouement de nos charmantes duchesses: Claryce Ière (Tanguay), Denise Ière (Tanguay), Madeleine Ière (Gourgues) et de leurs intendants: MM. Benoit Aubé, Julien Blouin et Maurice Boulanger, aidés de leur équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. C'était vraiment une lutte ardue, franche et loyale.

Un merci tout spécial s'adresse à Monsieur l'abbé Fernand Nicole, curé de Saint-Vallier, qui s'est dévoué sans compter pour l'organisation de ce carnaval et qui, par son encouragement, a su garder en action les citoyens de notre paroisse jusqu'au bout pour l'oeuvre de notre jeunesse.

Durant cette période il y a eu plusieurs manifestations carnavalesques: lors du couronnement


Claryce Ière a remporté la palme sur ses deux concurrentes. Le choix des capsules a été fait par M. le curé Nicole. A la reine ainsi qu'à ses deux duchesses qui étaient accompagnées de leur intendant, les loyaux sujets qui remplissaient la salle n'ont pas ménagé leurs applaudissements, pendant qu'on leur remettait des cadeaux offerts par M. le curé Nicole et par l'O.T.J. La soirée s'est déroulée aux accents d'un orchestre et des pièces de chants ont été interprétées par Mme Lucien Cadrin et Jean-Marc Coriveau.

Le 3 février il y a eu une soirée en l'honneur de la reine au club "Le Bûcheron" de Montmagny. Lors de ces activités, il y a eu attribution de nombreux prix: un ski-doo a été gagné par M. Irénée Roy de St-Vallier; deux billets de \$5.00, gagnés par Mme Adélaïde Labranche et M. Benoit Bilodeau de Saint-Michel. Les autres gagnants furent Mmes Omer Tanguay, Benoit Gosselin, Jean-Paul Tanguay et M. Pierre Tanguay. Ces prix ont été donnés par l'O.T.J., la Soc. Coopérative agricole de Saint-Vallier, les Industries Roy et Breton Inc., J.E. Tanguay et Fils, J.D. Cadrin. Merci à ces généreux donateurs.

Le comité du carnaval

Madame X

LES MEILLEURS PRIX DANS LA REGION



- * Chrysler
- * Dodge
- * Valiant
- * Camions Dodge

GUY PAQUET AUTOMOBILES INC.

75, Blvd TACHE est - MONTMAGNY - Tél.: 248-0170

GARANTIE 5 ANS OU 50,000 MILLES DU ROUAGE D'ENTRAINEMENT

<p>JEUNE</p>  <p>BOBINO du lundi au vendredi à 16 heures</p>	<p>SPORTIVE</p>  <p>L'HEURE DES Outils le dimanche à 17 h. 30</p>	<p>AMUSANTE</p>  <p>LES COUCHE-TARD le samedi vers 22 h. 15</p>
<p>LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA EST À VOTRE IMAGE</p>		
 <p>TIREZ AU CLAIR le mercredi à 22 h. 15</p>	 <p>FEMME D'AUJOURD'HUI du lundi au vendredi à 15 heures</p>	 <p>DU CÔTÉ DE QUÉBEC le vendredi à 20 heures</p>
<p>RENSEIGNÉE</p>	<p>MODERNE</p>	<p>DIVERTISSANTE</p>

NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Les nouveaux tarifs s'appliquent au relevé des compteurs effectué après le 15 mai 1967.

Les comptes d'électricité *pour toutes les catégories d'abonnés* sont payables aux tarifs nets dans les quinze (15) jours qui suivent la présentation de la facture. Après cette période le montant brut est exigible.

Les règlements qui établissaient les tarifs pour la fourniture d'électricité sont remplacés par le règlement 95.

Les tarifs mensuels normalisés ci-après reproduits s'appliquent à plus de 90% des abonnés.

Tarifs normalisés pour usage domestique

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 1

\$0.60 de prime fixe, plus
2.2¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
0.9¢ le kilowattheure pour les 700 kilowattheures suivants;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$1.00

Municipalités concernées

Montréal, les municipalités de l'Île de Montréal et celles de Greenfield Park, Île Dorval, Jacques-Cartier, Laflèche, Laval, Lemoine, Longueuil, Saint-Lambert (cité) et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Les municipalités de Québec, Beauport, Charlesbourg, Courville, Duberger, Giffard, Lauzon, Lévis, Montmorency, Orsainville (en partie), Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve (en partie). Tout territoire qui s'ajouterait aux limites actuelles de la cité de Hull.

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 2

\$0.75 de prime fixe, plus
2.4¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$1.25

Municipalités concernées

Ancienne-Lorette, Arthabaska, Aylmer, Baie-de-Shawinigan, Baie-Saint-Paul, Beauharnois, Beauport-Ouest, Boucherville, Brossard, Candiac, Cap-à-l'Aigle, Cap-de-la-Madeleine, Carignan, Caughnawaga (réserve), Chambly, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Charny, Châteauguay, Châteauguay Heights, Châteauguay-Centre, Clermont, Cowansville, Delson, Deux-Montagnes, Dorion (ville), Douville, Drummondville, Drummondville-Ouest, Drummondville-Sud, Farnham, Gatineau, Granby (cité), Hauterive, Iberville, Lachute, Lac Mégantic, La Malbaie, La Prairie, La Providence, La Tuque, Les Saules, Lorette (réserve), Loretteville, Maniwaki (ville), Matane, Montmagny, Nazareth, Neufchâtel (en partie), Notre-Dame, Notre-Dame-de-Lorette (village), Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (en partie), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (en partie), Orsainville (en partie), Plessisville (ville), Pointe-au-Pic, Pointe-Gatineau, Prévile, Repentigny, Richelieu, Rimouski, Rimouski-Est, Rivière-Malbaie, Rosemère, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Athanase (partie de paroisse), Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Laprairie, Saint-Constant (en partie), Saint-David-de-l'Auberivière (en partie), Saint-Émile, Saint-Eustache (ville), Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Georges (ville), Saint-Georges-Ouest, Saint-Henri-de-Mascouche, Saint-Hubert (ville), Saint-Hyacinthe, Saint-Jean (cité), Saint-Jérôme (cité), Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (en partie), Saint-Romuald-d'Etchemin, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Iles, Sept-Iles (réserve), Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sorel, Terrebonne, Thetford-Mines, Tracy, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Victoriaville, Villeneuve (en partie).

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 3

\$1.00 de prime fixe, plus
2.4¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$1.50

Municipalités concernées

Le reste du territoire d'exploitation d'Hydro-Québec, sauf les territoires non organisés et municipalités où s'appliquent des tarifs particuliers.

Un dépliant explicatif sera distribué aux abonnés des régions Saguenay et Abitibi ainsi qu'aux municipalités de Hull et de Hauterive, où des tarifs particuliers s'appliquent.

Tarifs normalisés pour usage général

(Petite puissance, moins de 100 kilowatts)

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 1

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
2.3¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants;
0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.00

Municipalités concernées

Montréal, les municipalités de l'Île de Montréal et celles de Brossard, Candiac, Carignan, Caughnawaga, Chambly, Delson, Greenfield Park, Île Dorval, Jacques-Cartier, Laflèche, Laprairie, Laval, Lemoine, Longueuil, Notre-Dame, Prévile, Richelieu, Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Laprairie, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Constant (en partie), Saint-Hubert, Saint-Lambert (cité) et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Les municipalités de Québec, Beauport, Charlesbourg, Courville, Duberger, Giffard, Lauzon, Lévis, Montmorency, Orsainville (en partie), Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve (en partie). Tout territoire qui s'ajouterait aux limites actuelles de la cité de Hull.

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 2

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
2.7¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants;
0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.25

Municipalités concernées

Ancienne-Lorette, Arthabaska, Aylmer, Baie-de-Shawinigan, Baie-Saint-Paul (ville), Beauharnois, Beauport-Ouest, Boucherville, Cap-à-l'Aigle, Cap-de-la-Madeleine, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Charny, Châteauguay, Châteauguay Heights, Châteauguay-Centre, Clermont (village), Cowansville, Deux-Montagnes, Dorion (ville), Douville, Drummondville, Drummondville-Ouest, Drummondville-Sud, Farnham, Gatineau, Granby (cité), Iberville, Lachute, Lac Mégantic, La Malbaie, La Providence, La Tuque, Les Saules, Lorette (réserve), Loretteville, Maniwaki (ville), Matane, Montmagny, Nazareth, Neufchâtel (en partie), Notre-Dame-de-Lorette (village), Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (en partie), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (en partie), Orsainville (en partie), Plessisville (ville), Pointe-au-Pic, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Gatineau, Pointe-Lebel, Repentigny, Rimouski, Rimouski-Est, Rivière-Malbaie, Rosemère, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Athanase (partie de paroisse), Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-David-de-l'Auberivière (en partie), Saint-Émile, Saint-Eustache (ville), Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Georges (ville), Saint-Georges-Ouest, Saint-Henri-de-Mascouche, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean (cité), Saint-Jérôme (cité), Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (en partie), Saint-Romuald-d'Etchemin, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Iles, Sept-Iles (réserve), Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sorel, Terrebonne, Thetford-Mines, Tracy, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Victoriaville, Villeneuve (en partie).

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 3

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
3.1¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants;
0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.50

Municipalités concernées

Le reste du territoire d'exploitation d'Hydro-Québec, sauf les territoires non organisés et les municipalités où s'appliquent des tarifs particuliers.



Hydro-Québec

Les enseignants qui ont fait la grève ne seront pas payés pour la journée de vendredi

Pour protester contre le bill 25 adopté par le gouvernement la semaine dernière, la majorité des enseignants de la province ont tenu une grève d'une journée vendredi pour étudier les différentes clauses du bill 25.

Malgré cet arrêt de travail général, presque tous les élèves des commissions scolaires régio-

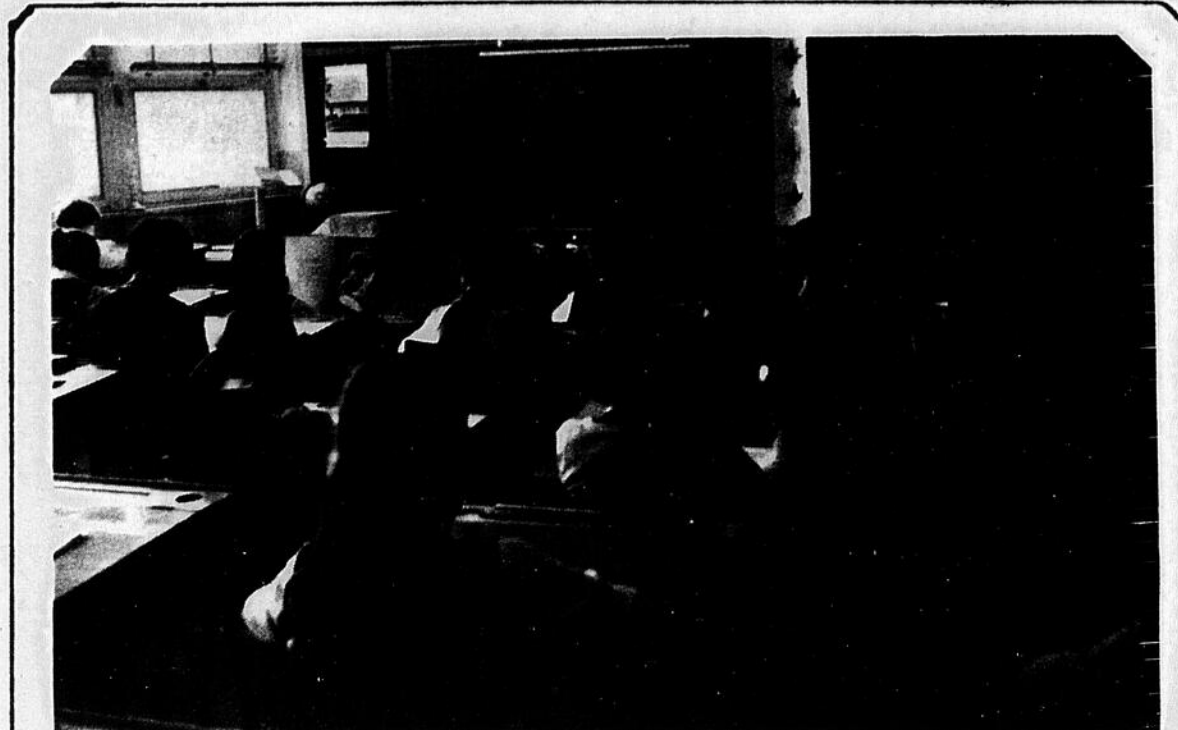
nales Pascal-Taché et Louis-Frèchette ainsi que des commissions locales sur ces territoires se sont rendus en classe comme pour une journée ordinaire.

Toutefois, dans la majeure partie des classes régionales, les élèves ont été invités à regagner leur domicile un peu plus d'une heure après l'heure ou débute normalement l'école.

Malgré des ordres pressants des chefs syndicaux, l'unanimité n'a pu être atteinte pour le débrayage et plusieurs professeurs se sont présentés en classe à l'heure normale.

Notre représentant a rejoint le président de la commission scolaire régionale Pascal-Taché dans l'avant-midi de vendredi, et celui-ci a confirmé que les enseignants qui ne s'étaient pas présentés en classe verraient une journée de salaire enlevée sur leur prochain chèque de paye. M. Adrien Boudreau nous a expliqué qu'une journée de salaire correspondait à 1/200ème du salaire annuel d'un enseignant.

M. Guy Tanguay, président de la commission scolaire locale de Montmagny nous a confirmé que la même chose se produirait pour les enseignants du primaire. De son côté, M. Vincent Chagnon, président de la Régionale Louis-Frèchette a abondé dans le même sens dans une déclaration parue cette semaine dans les quotidiens.



CLASSE EXEMPLAIRE. - En l'absence de leur institutrice qui participait à la grève vendredi dernier, ces élèves de 5ième année de l'école Beaubien sont restées en classe, étudiant ou lisant, dans l'ordre le plus parfait. Seul un pupitre vide à l'avant marquait l'absence de l'institutrice.

Cap St-Ignace abolit la prohibition

C'est par une majorité écrasante que les électeurs de Cap St-Ignace se sont prononcés hier en faveur du règlement abolissant la prohibition sur le territoire de cette municipalité.

Le secrétaire de la paroisse, M. Paul Fortin, nous a confirmé qu'au dépouillement du scrutin, le décompte était le suivant: 365 pour le règlement, 32 contre et 4 bulletins annulés.

Malgré que la votation ait été tenue durant trois journées consécutives, soit les 20, 21 et 22 février, le pourcentage du vote est très faible. Il s'établit à 28%, seulement 401 des 1415 électeurs habiles à voter s'étant prévalus de leur droit de vote.

Ce referendum était le troisième d'une série à être tenue à Cap St-Ignace. Les deux premiers avaient été rejetés en 1962.

Le règlement no 134 adopté le 23 janvier dernier par les édiles municipaux a pris force de loi sitôt son approbation par l'électorat.



FIER PAPA?

La Sun Life offre plusieurs plans modernes qui intéressent particulièrement le nouveau papa. Que vous ayez besoin d'assurances sur votre propre vie, d'un revenu familial advenant votre décès ou de fonds pour garantir l'instruction du nouveau-né, vous constaterez que la Sun Life a la réponse à votre problème. Communiquez avec moi sans délai.

René Adam

Trois-Saumons, P.Q.
Tél.: 2-47-5624

SUN LIFE DU CANADA
COMPAGNIE
D'ASSURANCE-VIE

Randonnée de l'Association de Campisme de Montmagny

C'est samedi soir, le 25, que les membres de l'Association de Campisme de Montmagny effectueront leur randonnée en voiture tirée par des chevaux.

A la suite de la promenade, les participants se donneront rendez-vous à la cabane à sucre de M. Raoul Brie, 3ième rang, à Cap St-Ignace, pour une soirée récréative.

Samedi, le 18 mars, les membres de l'association fêteront leur président-fondateur, à l'occasion d'une autre soirée récréative, qui se déroulera à la salle

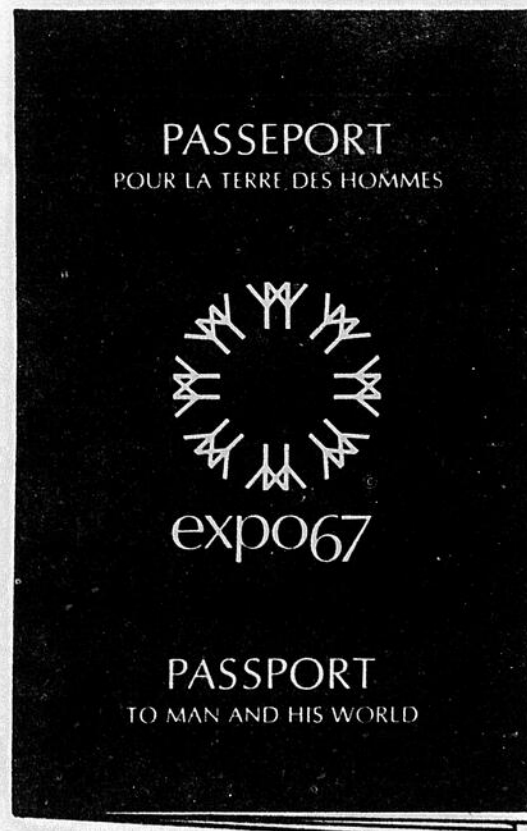
des Chevaliers de Colomb de Montmagny.

Exposition de campisme

L'association a fixé l'exposition de campisme, qu'elle tiendra au Palais de l'Agriculture de Montmagny, à la fin de semaine allant du 27 au 30 avril prochains.

Le conseil d'administration a procédé à la nomination des responsables de différents comités à cette fin. MM. Réal Laberge et Réjean Boulet ont assumé la di-

rection générale. Le comité des finances a été confié à MM. Thomas Tremblay et Rénald Cloutier, tandis que MM. Louis Albert, Jacques Morin et Elie Fortin ont été nommés au comité de la location des emplacements, que MM. Lucien Tremblay et Yvon Têtu ont été chargés du programme-souvenir, et que MM. Pierre Lefrançois, Léopold Létourneau et René Guillemette ont été nommés responsables du comité de la nomination d'une "famille du campeur" à Montmagny.



Prenez le vôtre aujourd'hui à la succursale la plus proche.
PROFITEZ DES RABAIS DE LA PÉRIODE DE PRÉ-VENTE.
Ouvrez un compte en vue de préparer la visite de l'Expo 67
avec votre famille, à Montréal, du 28 avril au 27 octobre 1967.

LES BANQUES À CHARTE
DESSERVANT
VOTRE VOISINAGE

Le contrat de l'enlèvement des ordures ménagères est donné à M. Paul-Henri Kirouac

A l'occasion d'une séance d'information donnée dernièrement aux journalistes, le maire Cajetan Gauthier de la Cité de Montmagny a révélé que le contrat de l'enlèvement des ordures ménagères avait été donné au plus bas soumissionnaire, soit M. Paul-Henri Kirouac, pour la somme de \$24,900.

Sept entreprises avaient répondu à l'appel d'offres de la Cité, à des prix variant de \$74,934, à celle du plus bas prix transmise par M. Kirouac.

CENTRE CULTUREL

A la même conférence de presse, le maire Gauthier a déclaré que le conseil municipal de la Cité serait en mesure de lan-

cer des appels d'offres, vers le début du mois de mars, en ce qui concerne la construction du projet du Centre Culturel. Quant aux travaux eux-mêmes, il est à prévoir qu'on ne pourra les commencer qu'avec le mois d'avril.

A sa dernière séance spéciale, le conseil a ratifié l'engagement des architectes Turcotte et Cauchon de Québec, pour la préparation des plans et devis d'un

Centre Culturel et Récréatif d'un plus \$200,000.

La compagnie concernée met présentement la dernière main à l'élaboration d'un projet ou la bibliothèque municipale affectant la forme d'un rond, sera complètement séparée de la piscine, celle-ci devant être érigée à l'extrême droite du complexe scolaire de la régionale Pascal-Taché.

M. Gaston Gaudreau est choisi "Richelieu 67" à La Pocatière

La Pocatière (M.L.) - M. Gaston Gaudreau, professeur au collège de Ste-Anne-de-La Pocatière,

vient d'être choisi le "Richelieu 1967" parmi les 51 membres du club local.

La proclamation en a été faite par M. Jean Foster, cérémoniaire du club et président du comité des juges en présence de Son Excellence Mgr Charles-Henri Lévesque, évêque auxiliaire de La Pocatière, de M. le Chanoine Charles Dumais, curé de la cathédrale et de tous les membres du club accompagnés de leur épouse.

M. Gaudreau est membre du club de La Pocatière depuis deux ans et il vient d'être élu directeur du club Richelieu de La Pocatière.

M. Victor Blais...

(Suite de la page 3) provenant du magasin de Mlle Philomène Létourneau.

Environ deux heures après le début de l'incendie, tout était sous contrôle et les voisins s'empressèrent d'aider Mme Blais en lavant l'intérieur de la maison qui avait été noirci par la fumée et en remplaçant tout le mobilier qui avait été sorti dehors. Pendant ce temps, M. Blais était transporté chez un médecin de St-François qui ordonna son hospitalisation. Il fallut deux heures pour atteindre l'Hôtel-Dieu de Montmagny en auto-neige.

De cette institution, on nous a rapporté que l'état de M. Blais est satisfaisant et n'inspire plus aucune crainte.

Unité Sanitaire

LUNDI 27 février:

Examens pour cartes de santé. Inspections sanitaires.

Examen médical scolaire.

MARDI 28 février:

Examen médical scolaire. Inspections sanitaires.

Hôpital: Clinique de BCG.

Cap St-Ignace: 2 hrs à 2 h. 30: Clinique de bébés.

MERCREDI 1er mars:

Examen médical scolaire. Inspections sanitaires.

Unité Sanitaire: 9 hrs à 11 hrs: Radiographies pulmonaires (Avis du médecin).

JEUDI, 2 mars:

Examen médical scolaire. Unité Sanitaire: 2 hrs à 4 hrs: Clinique de bébés.

VENDREDI, 3 mars:

Examen médical scolaire. Inspections sanitaires.

Hôpital: Clinique de BCG.

Dr Antonin Bélanger, m.h.

Madame X

A. P. M. Beaubien

Les Parents sont-ils trop sévères ou trop mous", en ce qui concerne les fins de semaines de leurs enfants.

Tel sera le sujet traité par l'assemblée de l'A.P.M. Beaubien, ce soir, à 8 h. 30, à la salle de récréation de cette école de Montmagny.

A la suite d'un exposé de la situation par M. Wellie Marchand, les participants seront appelés à dialoguer avec un panel formé de cinq membres, soit le Dr Cajetan Gauthier, maire de la ville, M. l'abbé Gaston Chouinard, vicaire à Saint-Thomas, Mme Jean-Paul Tremblay et Mme Jean-

Paul Kirouac, ainsi que M. Aimé Ouellet, professeur d'éducation physique.

Le président de l'A.P.M., M. Réal Laberge agira comme modérateur de la rencontre, qui se terminera par un léger goûter et l'attribution de prix de présence.

EN CAS D'URGENCE

MEDICALE

si vous ne pouvez rejoindre votre médecin de famille pour la fin de semaine qui vient,

le Dr Robert LESSARD

Tél.: 248-0450

11, rue De la Gare

sera le médecin en fonction.

LIBRAIRIE BERNIER ENR.

Accessoires de bureau
Livres de comptabilité
Machines à écrire et à calculer, etc.

C.P. 123 Bur. 248-1105
Montmagny Rés. 248-2652

SERVICE GRATUIT

de posage de prélatars, tapis ou tuiles achetés de

Bertrand Blanchard

151, 11e Rue - Montmagny

Pour échantillons ou estimés, venez ou téléphonez à 248-1555

Vous ne payez que le prix courant!

LP

PROUVEZ LE MIEUX est synonyme de

LEMIEUX & PROULX INC.

Case Postale 11 - 47 est, rue St-Jean-Baptiste - Montmagny

GROS et DETAIL

Bois - matériaux de construction en général

Entreposage de fourrure

Téléphone: 248-3400

Réparation - Lustage - Nettoyage par procédé "Hollander"

Quincaillerie
Ferronnerie
Plomb
Peinture
Tapisserie
Vitrerie
Cadeaux

N'ATTENDEZ PAS...

FAITES-LE MAINTENANT

EMPLOYEURS! Vous avez tout intérêt à appuyer la Campagne du Canada: "FAITES-LE MAINTENANT" TRAVAIL POUR TOUS, PROFIT POUR TOUS.



POUR RENSEIGNEMENTS OU CONSEILS, S'ADRESSER OU TÉLÉPHONER AU CENTRE DE MAIN D'OEUVRE DU CANADA LE PLUS PRES DE CHEZ VOUS.

Publication autorisée par l'Honorable Jean Marchand, Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Oui, MAINTENANT c'est le meilleur temps pour les travaux de réparation et de rénovation de votre maison ou de votre bureau. MAINTENANT, parce que le service est plus rapide, la main-d'oeuvre qualifiée et les matériaux plus faciles à obtenir, les prix plus avantageux. Aussi, vous obtenez des prêts L.N.H. ou autres pour l'amélioration des maisons, remboursables à long terme.

Voyez ce que vous pouvez faire exécuter MAINTENANT: peinture à l'intérieur et à l'extérieur, pièces additionnelles, tapisserie murale des chambres défraîchies, finissage du grenier et du sous-sol. Pensez-vous à un garage ou un abri d'auto? Ou encore à une salle de toilette, un foyer, à des marches, planchers, toiture, armoires, plomberie et accessoires? Faites mettre à point le moteur du bateau et la tondeuse à gazon... rembourrer vos meubles... nettoyer vos tapis et tentures. C'est le temps propice!

Le Bal du Richelieu de Montmagny a remporté un franc succès

L'événement social de l'année sur la Côte-du-Sud, le grand bal du Richelieu-Montmagny a remporté un éclatant succès samedi soir, alors que plus de 70 couples y ont participé. Ce bal s'est déroulé au Centre Civique de Montmagny, et on a pu voir de très belles toilettes.

Au début de la soirée, Me Yvon Mercier présenta tous les invités aux présidents d'honneur, M. le maire Cajetan Gauthier et M. Aurélien Tourville, gouverneur régional de la Société Richelieu et la valse fut ensuite à l'honneur sur la piste de danse qui avait été agrandie considérablement pour la circonstance.

En plus des personnalités nommées plus haut, on a pu voir parmi les invités M. Jean-Paul Léveillé, président du Richelieu-Montmagny, et son épouse, M. Paul-E. Plante, président du Richelieu de Lévis et son épouse, M. et Mme Gaston Cloutier de St-Paul, ainsi que plusieurs représentants du club Richelieu de Donacona.

Devant le grand succès remporté par ce bal, M. Jean-Paul Léveillé a révélé que le Richelieu-Montmagny songeait déjà à organiser un autre bal pour l'an prochain. Le dernier grand bal qui avait eu lieu à Montmagny avait été donné à l'occasion du carnaval et il avait été organisé par le Club Richelieu.



Le grand bal du Richelieu-Montmagny a remporté un franc succès samedi dernier. De gauche à droite, on reconnaît M. le notaire Gonzague Bélanger et son épouse, M. le maire Cajetan Gauthier et son épouse et M. Jules Roy et son épouse.



Habits de cérémonie et robes longues pour s'adonner à la valse...



M. Gaston Cloutier, de St-Paul, représentant le ministre de la Santé, accompagné de son épouse.

ECOUTEZ

CKRM

Votre poste préféré

1490 au cadran

0 - Musique de choix

0 - Nouvelles

0 - Emissions variées



Avis important

Nos lecteurs sont priés de noter que le journal LE PEUPLE a maintenant un nouveau numéro de téléphone: 248-0415

L'ancien numéro de meure pour l'imprimerie LE PEUPLE.



Jabrecque & Fils
ENR.
Entrepreneur en **CHAUFFAGE**

VENTE ET REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES



Tél: 248-1261 358 EST, BLVD TACHE - MONTMAGNY

POUR PLUS DE CONFORT EXIGEZ FLAMIDOR

ANNONCES CLASSEES

A VENDRE - Propriété pouvant servir d'auberge ou de maison pour vieillards comprenant 12 chambres plus 6 autres appartements. Très bon prix. S'adresser à M. Roger Caron, C.P. 66, L'Islet, P.Q. - Téléphone 247-3911

FILLE ou **FEMME** demandée, pour une période de 3 semaines, sachant faire la cuisine. Pas d'enfant. S'adresser par tél.: 248-0807 - ou écrire à Mme Lionel Blais, 112, ave May, Montmagny.

VENDEURS DEMANDES - Hommes et femmes demandés à temps partiel ou plein temps, pour vendre un produit miracle pour maisons et institutions. S'adresser par lettre: Produits Miracle, 217, Ave Collin, Montmagny ou par tél.: 248-2955.

LOGEMENT DEMANDE - Personne de Lévis recherche logement moderne de 5 appartements chauffés dans Montmagny. S'adresser de midi à 1 hre p.m. à tél.: 248-2307.

A LOUER - Un étage complet à louer à 94, rue St-Thomas, pour plus de renseignements. S'adresser: Tapis Vert, 94, rue St-Thomas. Tél.: 248-2922.

A VENDRE, un lit complet avec sommier et matelas, un bureau de travail pour écolier. S'adresser: Tél.: 248-0652.

AUBAINE SENSATIONNELLE. - Une auto sport de marque Triumph TR4-A 1967, blanche, n'ayant que 3,000 milles, encore sur la garantie, est à sacrifier. Cause: départ possible pour Europe. - Tél.: 248-0807 le soir - 248-0533 le jour.

A VENDRE, un poêle de cuisine au bois, émaillé blanc, de marque Bélanger. En très bon état. S'adresser à: Mme Jos. Boulanger, Tél.: 886-3229, St-Vallier, Cté Bellechasse.

A LOUER - Garçonnières meublées pour une, deux ou quatre personnes. Giasson Inc., 52 ouest rue St-Jean-Baptiste, Tél.: 248-1424.

A LOUER - Chambre à louer sur la rue St-Ignace. Tél.: 248-2699.

A VENDRE, auto-neige de marque SNO-RO, 12½ forces, à l'état de neuf, pour \$400. S'adresser: Garage Aurélien Talbot, St-Paul, Co. Montmagny - Tél.: 469-2225.

A LOUER - Appartement meublé à louer. S'adresser à: 10, du Palais de Justice ou Tél.: 248-0971.

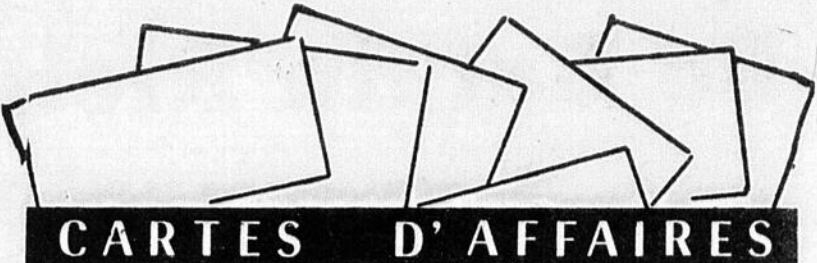
A VENDRE - Maison à vendre à 86, Avenue des Erables. S'adresser: Tél. 248-1255.



MONTMAGNY
Le 23 janvier est né Joseph, Eric, fils de M. et Mme Yvon Leclerc. Parrain et marraine, M. et Mme Jean Claude Leclerc.
Le 12 février est née Marie, Aliette, Carole, fille de M. et Mme Jean-Yves Desrosiers (Lucille Corriveau). Parrain et marraine, M. et Mme Gaston Corriveau.
Le 21 janvier est née Marie, Louise Aline, fille de M. et Mme Gilles Casault (Elisabeth Des-

champs). Parrain et marraine, M. et Mme Roger Langlois. **ST-EUGENE**
Le 8 février est né Yvon fils de M. et Mme Valère Royer.

Téléphone: 248-1072
Robert DAVELUY
B.A., LL.L.,
Avocat-Procureur
Rue St-Jean-Baptiste
Montmagny
(Edifice Allard)



CARTES D'AFFAIRES
Rés. 248-0907 **ASSURANCES** Bur. 248-1202
"La Laurentienne" Feu, Automobiles,
Assurance sur la vie Responsabilités, Accident
Jean-Marie PROULX
192, AVE DE LA GARE - MONTMAGNY

MERCIER & GARANT
Avocats procureurs
Yvon Mercier Réal Garant
B.A.L.L.L. B.A.L.L.L.
68 rue du Palais de Justice.
Tél.: 248-0194
Montmagny

Me Jules PARE, C.R.
AVOCAT-PROCUREUR
Edifice Banque Provinciale
Rue St-Thomas,
MONTMAGNY, P.Q.
Tél.: 248-3954

Alex. Chouinard, C.R.
- Avocat -
60 rue St-Louis
Tél.: 248-2948
MONTMAGNY

Tél. Bur.: 248-1183
Rés.: 248-0147
Denis GOBEIL, LL. L.
AVOCAT
34, rue de la Gare
Montmagny

Installations et réparations électriques
Travail de tous genres en électricité
ROGER PROULX
ENT-ELECTRICIEN
87, rue Ste-Brigitte-Nord
Tél.: 248-0970 Montmagny

Gonzague BELANGER
B. A. LL. L.
NOTAIRE
Tél. bur.: 248-2592
Rés.: 248-1096
32, rue St-Thomas
Montmagny

Jean-Paul CLOUTIER
B.A., L.S.C.
Licencié en Sc. commerciales

J. Maurice CLOUTIER
B.A., LL.L.
Notaire
ST-PAUL, Co. Montmagny, P. Q.
Gaston CLOUTIER Industriel
Guy CLOUTIER Courtier d'assurances

Décès
M. MAURICE LAVOIE
A l'Hôpital Notre-Dame de Fatima, de La Pocatière, le 7 février, à l'âge de 39 ans et 11 mois, est décédé M. Maurice Lavoie, fils de M. Herménégilde Lavoie, et de dame Marie-Louise Ouellet.
Les funérailles eurent lieu à St-Gabriel, samedi le 11 février à 3 hres.

REJFEAN BOULET
B.A., LL.L.
AVOCAT
125, St-Thomas,
Montmagny,
Coin St-Jean-Baptiste,
Bureau Jules Paré.
Bur. 248-3954 Rés. 248-0420

Me Guy BERTRAND
B.A., LL.L.
Avocat-Procureur
Edifice Banque Provinciale
Montmagny, P.Q.
Tél.: 248-1622 - C.P. 1261
Bureau à Montmagny
Vendredi après-midi
Bur. à Québec - Tél.: 529-3388
Rés. Québec - Tél.: 653-7452

YVES PARE
Architecte
D.E.A.M. - M.A.A.P.Q.
- M.I.R.A.C. -
Edifice Blanchet - Montmagny
116, Ave de la Gare.
Tél.: 248-2610

Marcel Ruelland
DIRECTEUR DE
FUNERAILLES
Ambulance et corbillard
CADILLAC
SERVICE JOUR ET NUIT
Tél.: 248-1363, De la Fabrique

Laurent Normand
Directeur de Funérailles
SERVICE JOUR ET NUIT
d'ambulance et corbillard
Cadillac.
24, St-Louis - Tél.: 248-0545
MONTMAGNY

Viateur CARON, Enr.
• Pièces et accessoires d'automobiles.
• Distributeur Good Year.
500, Trans-Canada,
Téléphone: 248-2619
Montmagny

COULOMBE & FRERE
Horloger - Bijoutier
Vendeur autorisé
Valgine
Vente et réparation
18, 9e Rue et 31 St-Edouard,
Montmagny

Tél.: 34601
ALYRE
CARBONNEAU
VENTE - INSTALLATION
Réparations de Radios et TV
ST-FABIEN DE PANET

Fernand Breton, m.s.c., c.a.
COMPTABLE AGREE - CHARTERED ACCOUNTANT
68, rue du Palais de Justice
(Suite 101)
Montmagny, P.Q.
Bur 248-1232 Rés. 248-1574

ROBERT DESPRES
INGENIEUR-CONSEIL
Bureau à Montmagny
Edifice Blanchet
116, Ave de la Gare. Tél.: 248-0622 - Rés. 248-0653

"Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie, C.A."
Maurice Boulangier, B.A., C.A. Guy Fortier, B.A., L.S.C., C.A.
Réal-A. Rondeau, B.A., C.A. Paul R. Thivierge, C.A.
Raymond Kirouac, M.S.C., C.A. André Gagnon, M.S.C., C.A.
G. Beaulieu B.A., M.S.C., C.A. Rolland Trudelle, M.S.C., C.A.
Guy Des Roches, M.S.C., C.A. J. Desmeules, B.A., M.S.C., C.A.
Lionel Daigle, B.A., C.A. Marcel Samson, B.A., M.S.C., C.A.
COMPTABLES AGREES - CHARTERED ACCOUNTANTS
Tél.: LA 5-4955 500 est, Grande-Allée
Case Postale 97, Haute-Ville QUEBEC 4.

"Caron, Corriveau, Renaud, & Cie, C.A."
B. Caron, B.A., M.S.C., C.A. L. Corriveau, M.S.C., R.I.A., C.A.
Gérard Lavoie, B.A., M.S.C., C.A. Guy Renaud, M.S.C., C.A.
B. Chénard, B.A., M.S.C., C.A. R. Gagnon, B.A., M.S.C., C.A.
Gaston Bérubé, M.S.C., C.A. Réal Bélanger, M.S.C., C.A.
Roland Pouliot, M.S.C., C.A. Hugues Dion, M.S.C., C.A.
COMPTABLES AGREES - CHARTERED ACCOUNTANTS
Tél.: 248-1303 54, Rue St-Magloire
Montmagny, P.Q.
Bureaux: Montmagny - Rivière-du-Loup - Matane.

Collisions diverses

CHRYSLER vs FORD

Vendredi dernier, vers 9h.15 de l'avant-midi, une automobile de marque Chrysler 66 a tamponné l'arrière d'une Ford 64, qui venait de s'immobiliser sur la 7ième Rue.

Il s'agit respectivement des véhicules conduits par MM. Lucien Lamonde et Ulric Fournier, tous deux de Montmagny.

Les voitures ont subi des dommages pour plus de \$150.

PONTIAC vs OLDSMOBILE

Deux autos circulant en sens inverses se sont accrochées vendredi midi dernier sur la route 26, en face de chez M. Alphonse Coulombe.

Une Pontiac 67, conduite par M. Paul-Irénée Coulombe de Montmagny et l'Oldsmobile 64 de M. Georges Barloviets de St-Fabien de Panet, sont les voitures impliquées.

Les dommages sont: Pontiac \$500; Oldsmobile \$400.

BUICK vs FORD

Une collision survenue sur la rue St-Jean-Baptiste, vendredi après-midi vers 4h.35, a causé pour plus de \$225 de dommages à deux automobiles. Il s'agit d'une Buick 64 (\$150) et d'une Ford 63 (\$75).

Apparemment, Mme Raymond Lacombe de Montmagny, qui prenait place dans la Buick, venait tout juste de sortir à reculons de la rue St-Edouard et s'apprêtait à circuler sur la rue St-Jean-Baptiste, quand la Ford lui est rentrée dedans. La conductrice de ce dernier véhicule était Mme Denise Boulet de Montmagny.

CHEVROLET vs FORD

Un seul accrochage est survenu dans la Cité samedi dernier et il s'est produit au coin des rues St-David et St-Nicolas.

M. Jean-Claude Gaumond de Montmagny circulait sur la rue St-David en direction sud au moment de l'accident. Il venait de sauter le passage à niveau du boulevard St-Nicolas, quand il a vu un autre véhicule déboucher sur son chemin. C'était une Chevrolet 57, appartenant à M. Armand Sylvestre de Montmagny. Ce dernier venait de tourner le coin de la rue St-Nicolas et n'avait pas aperçu la Ford 62 de M. Gaumond.

Plus de \$225 de dommages ont été causés aux deux voitures.

CHEVROLET vs PONTIAC

Alors qu'il voulait quitter un endroit de stationnement situé en face de l'église St-Thomas, un automobiliste de L'Isletville a vu sa voiture se faire érafler un côté, dimanche vers 11 h. de l'avant-midi.

Au moment où M. Pierre Gagnon était à engager sa Pontiac 1960 sur la rue de la Fabrique, juste à ce moment, survenait Mme Denis Gaudreau avec une Chevrolet 63, et ce fut l'impact.

Seule l'auto de M. Gagnon a été avariée, et ce, pour une cinquantaine de dollars.

CHRYSLER vs COMET

Un autre accident d'autos s'est produit dimanche vers midi et quarante à l'intersection du Blvd Taché et de l'Ave Ste-Brigitte.

Une Comet 61, conduite par M. Philippe Michaud de Riv.-du-Loup a tamponné l'arrière d'une Chrysler 65, appartenant à M. Oscar Laliberté de St-Vallier.

Ce dernier venait d'arrêter son auto au feu rouge régularisant le trafic routier sur le Boul. Taché.

Les deux autos devront subir des réparations pour plus de \$325.

DODGE vs PONTIAC

La rue St-Jean-Baptiste a connu une autre collision au début de la semaine. Lundi, vers 3 h. p.m., deux autos se sont accrochées, en front de la rue St-Edouard.

Mlle Rachel Fortin de Montmagny qui circulait sur la rue St-Jean-Baptiste dans une Dodge Station 64, a heurté une Pontiac 61, débouchant de la rue St-Edouard. Cette voiture était conduite par Mme Louise Caron de Montmagny.

Le total des dommages se chiffre à environ \$200.



JEUNE CHAMBRE DE MONTMAGNY - A l'occasion d'un souper canadien au Centre Sportif "Le Bûcheron", dimanche dernier, les membres de la Jeune Chambre de Montmagny avaient invité le juge Jean-Paul Bérubé comme conférencier. Le juge Bérubé avait intitulé sa causerie "Les gaités du Palais". Il fut présenté par Me Yvon Mercier et remercié par Me Réal Garant. On reconnaît dans l'ordre habituel MM. Marc Blanchet, Yves Talbot, Yvon Mercier, le juge Bérubé, Guy Gaulin, président de la Jeune Chambre locale et Réal Garant.

Concours de "MOTS CROISÉS"

TRES BEAUX
PRIX A
CHAQUE SEMAINE

SOLUTION

PROBLEME 7

1	C	L	A	U	D	E	R	O	C	H	E	
2	A	U	D	R	A	N	O	A	M	S		
3	R	C	F	L	O	R	I	A	M	T		
4	O	I	S	E	R	O	L	A	N	D	E	
5	L	E	U	E	M	O	E	E	L			
6	I	N	T	I	M	I	T	E	S	O	L	
7	M	T		T	E	S	T	M	E			
8	E	C	O	U	T	E	R	E	R	E		
9	B	E										
10	B	E	R	T	A	N	D	G	I	T		
11	A	M	E	R	A	S	E	M	A			
12	C	A	L	L	A	S		M	O	R	E	

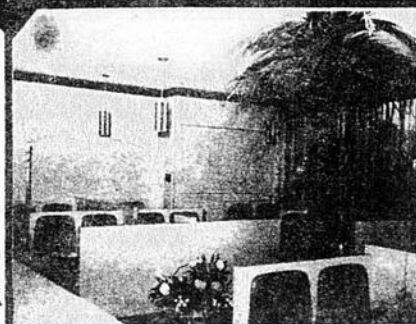
Tél.: 248-0596 Denys Corneau prop.

Denys Confection Enr.

L'endroit par excellence
pour se bien vêtir



142, Ave de la Gare Montmagny, Qué.



Restaurant

A la

Pointe

Robert Blouin,
prop.

140, Ave de la Gare Montmagny Tél.: 248-9036

PROBLEME 8

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Résolvez ce problème et adressez votre réponse à:
CONCOURS "MOTS CROISÉS".

Journal Le Peuple,
C.P. 128 - Montmagny.

Si votre lettre est choisie au hasard et contient la solution exacte, vous recevrez un prix par retour du courrier.

NOM

ADRESSE

.....

HORIZONTALEMENT:

- 1-Prénom de l'int. de Virginie (De 9 à 5)--Ouvrage.
- 2-Savant qui s'occupe d'uranographie.
- 3-Sainte.....municipalité voisine de Québec--Gardien de buts des Rangers de New York.
- 4-Centre d'ersé--Profession de Pauline Julien.
- 5-Ouvrage de St-Exupéry; le petit.....--Masse de pierre très dure.
- 6-Filament de coton--Métal finement étiré,
- 7-Propre--Personnage interprété par Jean Pierre Masson (Belles Histoires).
- 8-.....Sullivan--Réduire au minimum.
- 9-Chaussure--Initiales d'Aline Caron--Initiales d'Estelle Caron.
- 10-Auteur de l'opéra Pénélope--Explosif puissant.
- 11-Initiales d'Iris Robin--Craignit, apprehenda.
- 12-Prénom de l'int de Annie (De 9 à 5)-- Patrie de Jean Bodel.

VERTICALEMENT:

- 1-Int. de Henri Breton (Filles d'Eve)--Termine un film.
- 2-Dieu grec de l'amour--Prénom du comédien, Fruitier.
- 3-Ch.-l. de c. (Basses Pyrénées)--Vase de terre--Petit ruisseau.
- 4-Indium--Qui n'est pas cuit--Auteur du radio-roman Grande-Allée.
- 5-Prénom de l'actrice italienne Loren--Terre entourée d'eau.
- 6-Rôle de Juliette Huot (Rue de l'Anse)--Note de musique.
- 7-Qui a une oeur forte et une saveur acré--Pronom pers.
- 8-.....Lucille, l'amie des enfants--Prénom de la mère de Pierrette Alarie.
- 9-Capable de--Prénom du compositeur américain Herbert.
- 10-Tribu arabe--Patrie d'Abraham.
- 11-Hélium--Télémission sportive du samedi soir la.....du hockey--A toi.
- 12-Chanteur qui a pour prénom Félix--Club de hockey dont Phil Watson est pilote.

Deux magnifiques prix sont offerts à chaque semaine par



Tél. 248-3302

RAYMOND CÔTÉ
Bijoutier Diamantaire

BOCADO ENR.

98, rue St-Thomas, Montmagny.

GAGNANTS DU PROBLEME NO 6

M. Joseph Richard,
Cap St-Ignace, Co. Montmagny

Mme Jacques Campagna,
St-François, Co. Montmagny



REINE A VILLE L'ISLET - La souveraine du carnaval de Ville L'Islet en 1966, Claudette Ière Caron se prépare à poser la couronne royale de 1967 sur la tête de la nouvelle reine, Denise Ière (Deladurantaye). La scène s'est déroulée à la salle des Chevaliers de Colomb de Ville L'Islet.

Journée d'étude consacrée à l'érablière

(M.L.) - Le service de la forêt rurale du Ministère des terres et forêts, en collaboration avec la Division de l'Acériculture du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, vient d'organiser une journée d'étude pour les exploitants d'érablières.

Cette journée se tiendra, le 28 février prochain à la salle

paroissiale de St-Marcel, Cté de L'Islet. La journée débutera à 10 hres de l'avant-midi pour se clore à 4 hres p.m.

Les conférenciers couvriront tous les aspects de l'érablière: rentabilité, culture, exploitation, entaillage, transformation de la sève, classification et mise en marché des produits.

Activités chez les Cadets de l'Air de La Pocatière

La Pocatière (M.L.)

Depuis le 7 janvier dernier, les Cadets de l'Air ont une émission radiophonique de 15 minutes, le samedi à 1h.15, sur les ondes du poste CHGB La Pocatière. Après avoir entendu les émissions, le commandant d'Aviation de la Défense aérienne, a envoyé une lettre d'appréciation à M. J. Conrad Rioux, commandant de l'escadrille 761, La Po-

catièrre, le félicitant de cette heureuse initiative de même que la participation des cadets à la rédaction des textes et à l'émission même. Cette émission a pour but de renseigner le public sur le travail que les cadets font, et surtout pour faire connaître davantage les cadets de l'air.

PROVINCE OF QUEBEC
MONTMAGNY DISTRICT
Superior Court
ROSAIRE BILODEAU,
farmer, domiciled at Berthier,
county of Montmagny,

and
Mrs JEANNINE
CATELIER-BILODEAU,
housewife, wife of the said Rosaire Bilodeau, domiciled at the same place.

Plaintiffs

-vs-
ARMAND LATULIPPE,
domiciled at No 33, Donald
Street, Springfield, Mass, USA,
Defendant

It is ordered to the Defendant to appear in a month, from the date of the last edition of the present order. To wit: two publications in French and English of this order in the newspaper "Le Peuple", the whole with charge against the Defendant. Prothonotary Office, February 15th 1967

Signed: G. Boulanger,
P.S.C.

True copy
Corriveau, Bertrand & Gauvin

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE
MONTMAGNY

Dans la Cour Supérieure
No 11,069
ROSAIRE BILODEAU,
cultivateur, domicilié à Berthier, Co. Montmagny,

-et-
DAME JEANNINE
CATELIER-BILODEAU,
ménagère, épouse du dit Rosaire Bilodeau, domiciliée au même endroit,

Demandeurs

-vs-
ARMAND LATULIPPE,
domicilié au no 33, Donald
Street, Springfield, Mass., USA,
Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre.

A SAVOIR:
Deux publications en français et en anglais de cette ordonnance dans le journal "Le Peuple", le tout avec dépens contre le défendeur.

BUREAU DU PROTONOTAIRE
Montmagny, le 15 février 1967
Signé: Ghislain Boulanger,
P.A.C.S.

Copie conforme
Corriveau, Bertrand & Gauvin

Point de vue des enseignants

Dans la société civile ou nous vivons, personne n'a le droit de se faire justice. Des tribunaux existent dans le but de trancher les différends entre individus et de rendre justice à chacun.

Dans le domaine des relations du travail, de tels mécanismes existent également sous une forme que nous appelons tribunaux d'arbitrage. Ajoutons toutefois, que dans le domaine du travail, le recours à de tels tribunaux n'est pas obligatoire. Si patrons ou employés désirent plutôt se faire justice eux-mêmes, libres à eux. S'ils désirent, au lieu d'avoir recours aux tribunaux, se mesurer dans une épreuve de force, ils sont alors libres d'engager la lutte, c'est-à-dire de déclarer la grève, avec tout ce que cette mesure comporte d'inconvénients.

Jusqu'au 14 octobre, les enseignants se trouvaient soumis, comme tous les autres travailleurs de la province, au Code du Travail qui prévoit le recours à l'arbitrage et le droit de grève. Mentionnons qu'en gens pondérés et réfléchis qu'ils étaient, jusqu'au 14 octobre dernier, ils ont rarement déclaré une grève, sans avoir préalablement proposé l'arbitrage à leurs employeurs. Ce n'est que forcés par leurs employeurs qui leur refusaient un recours aux tribunaux dont ces employeurs craignaient les sentences justes et équitables, ce n'est donc qu'à corps défendant que les enseignants ont eu recours à cette ultime et cruciale mesure: la grève! Ajoutons encore que les grèves, jusqu'en 1966, furent plutôt rares. Dans la plupart des cas, les commissions scolaires agréaient les propositions d'arbitrage de leurs enseignants. Soulignons enfin qu'une fois seulement, la sentence exécutoire des tribunaux d'arbitrage ne fut pas respectée et que le parti en faute, en cette occasion, se trouvait être une commission scolaire.

Donc, jusqu'au 14 octobre dernier, la plupart des conflits entre enseignants et commissions scolaires se réglaient par voie d'arbitrage. Mais, régulièrement, se répétait aussi le scénario suivant: les juges reconnaissent, en majeure partie, la justesse, le bien-fondé de nos revendications. Dans la quasi-totalité des causes d'arbitrage, raison fut accordée aux instituteurs, et les commissions scolaires furent forcées de satisfaire la plus grande partie de nos demandes.

Evidemment, il est pénible d'avoir à reconnaître que nous avons tort. Cela demande du courage. Tous, sans exception, nous le savons. Mais nous savons aussi qu'il est de notre devoir, le cas échéant, de reconnaître nos torts. Autrement, ce serait fausser l'esprit. Nous serions de mauvaise foi.

Or, que firent les commissions scolaires lorsqu'elles réalisèrent que les cours de justice, c'est-à-dire les tribunaux d'arbitrage, dénonçaient régulièrement leurs positions en reconnaissant l'équité de nos revendications? Elles réclamèrent simplement l'abolition de ce système. Nous considérons que ce fut pour nous un déni de justice. Ce qui existait longtemps dans les coulisses de la directive officielle le 14 octobre 1966. La suite était facile à prévoir, escalade des grèves. Et, cet abus de grèves, était provoqué par le gouvernement et les commissions scolaires en nous refusant le recours aux tribunaux d'arbitrage.

Mais, n'était-ce pas ce que les commissions scolaires et gouvernement souhaitaient précisément, une répétition de grèves sans précédent, un pourrissement de la situation scolaire, une situation d'anarchie et de chaos? Le gouvernement Johnson n'avait-il sciemment et délibérément, à la façon de certains dictateurs, provoqué une situation de chaos qui lui servirait de prétexte pour une intervention aussi brutale que définitive?

Hélas! Nous savons maintenant que telle était bien l'intention du gouvernement et nous découvrons aussi quelle forme prend son intervention: forme brutale, définitive et insidieuse qu'on retrouve dans le bill 25.

En fait, que comporte ce bill 25? Insidieusement, il nous incite d'abord à céder nos droits naturels de libre association, nos droits acquis à la négociation, à l'arbitrage et à la grève, pour un plat de lentilles. En effet, n'offre-t-il pas, pour l'immédiat, de légères augmentations de salaire à une part importante du secteur enseignant? Par contre, le bill se refuse à préciser quelles autres augmentations suivront et pour combien de temps les salaires se trouveront fixés au niveau qu'il propose.

Pour le reste, le bill 25 nie tous droits naturels et droits acquis en nous dépouillant de ce que la loi accorde aux autres classes de travailleurs. Reconnaissons qu'une mesure aussi insidieuse qu'arbitraire, constitue, pour le moins, une injustice flagrante.

Pour justifier son action, le gouvernement invoque que les exigences du corps enseignant risquent de perturber l'équilibre économique de la province. Mais, est-il vraiment juste et équitable qu'une seule catégorie de travailleurs se sacrifie pour sauvegarder cet équilibre dont la précarité n'a d'ailleurs pas été démontrée? Est-il juste et équitable que seuls les enseignants aient à sacrifier leurs droits naturels et acquis? Si, sous quelque prétexte que ce soit, on désire priver les enseignants de leurs droits et privilèges fondamentaux, qu'on en fasse alors autant pour toutes les autres classes de travailleurs. Surtout, qu'on se hâte de limiter les profits illimités de ces pourvoyeurs de caisse électorale.

Le gouvernement invoque encore le droit des enfants à l'édu-

cation. Ce droit est incontestable et nous ne le nions pas. Mais, nous affirmons encore une fois qu'il est injuste d'exiger que seuls les éducateurs soient appelés à se sacrifier, à renoncer à tout ce qui fait d'eux des hommes libres, à sacrifier seuls leur amour-propre et leur dignité, pour sauvegarder le droit de l'enfant à son éducation. D'ailleurs, rappelons que l'éducation des enfants est un devoir qui incombe aux parents. Certes, nous voulons bien les alléger de cette charge. Mais nous voulons demeurer libres d'accepter la charge à nos propres conditions, c'est-à-dire, en sauvegardant notre dignité.

Certains s'interrogent et se posent un problème de conscience, à savoir s'il serait illégal de passer outre aux engagements qui nous lient à nos commissions scolaires. Ils s'interrogent s'il ne serait pas immoral de passer outre à la loi, le bill 25 adopté.

Nous croyons sincèrement que ceux qui s'interrogent ainsi déplacent inconsciemment la question. Le problème ne serait-il pas plutôt le suivant: une loi qui vise à nous priver arbitrairement et brutalement de nos droits naturels et acquis, est-elle une loi juste? Notre réponse, nous nous permettons de vous la suggérer. Notre réponse, c'est non, non, catégoriquement.

Enseignantes, enseignants, il est temps de nous comporter en personnes dignes, fières et libres.

Considérons sérieusement le bill 25 qui ajoutera une page noire à l'histoire syndicale de notre province. Souvenons-nous des événements de Murdochville et d'Asbestos. Même gouvernement. Une fois de plus la liberté est assassinée.

Enseignantes, enseignants, soyons solidaires, soyons frères. Que notre mot d'ordre soit: Vive la Liberté! Vive Laliberté!

L'Ass. des Enseignants de Pascal Taché.

Entreprise d'avenir

Alliance

mutuelle-vie

progresses constamment
et enregistre de nouveaux
succès

BÉNÉFICES VERSÉS.....	\$ 5,832,358
NOUVELLES ASSURANCES.....	160,992,767
ASSURANCES EN VIGUEUR.....	844,204,797
REVENUS.....	14,675,853
ACTIF TOTAL.....	61,587,913
TAUX NET DU RENDEMENT.....	6.13%

Un exemplaire du rapport annuel 1966 sera adressé à tous les assurés. Toute autre personne intéressée à le recevoir, est invitée à en faire la demande au siège social de la compagnie.

ALLIANCE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE

Siège social: 680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 2

VOTRE SANTE DANS LA NATURE

EXTRAIT DE PLANTÉS DE
ROLMEX INC.

Qualité supérieure

Ingrédient d'aujourd'hui — Technique de demain

ROLAND ST-PIERRE, prés.
fondateur de St-Pierre & Vachon Inc.

LOUIS GAULIN
REPRÉSENTANT

11, Ave Ste-Brigitte — Montmagny — Tél.: 248-3930

nous avons entendu dire

• Que tout semble être rentré dans l'ordre dans le domaine de l'enseignement. Le gouvernement Johnson a su prendre ses responsabilités et il a résisté aux pressions faites contre lui pour passer un projet de loi qui a été très bien préparé et qui présentait la seule solution possible de la crise scolaire. Le gouvernement Johnson a risqué son avenir politique dans cette loi impopulaire auprès des chefs syndicaux, et il s'est gagné l'estime de la population alors que les libéraux ont perdu le peu de prestige qui leur restait par leur attitude négative dans ce conflit.

• Que les activités sociales se poursuivent à un rythme effarant. La semaine dernière, on a vu le grand bal du Richelieu, la remise de la charte officielle au nouveau club Lions, la soirée de l'Association de Chasse et Pêche et le souper-causerie de la Jeune Chambre en plus du couronnement de Reines de carnaval, et la semaine prochaine, deux bals de coton se présentent pour samedi soir le 4 mars, soit celui de St-François au Centre de Loisirs de cette municipalité et celui de la Garde Paroissiale St-Thomas au Centre Sportif Le Bûcheron.

• Que les organisateurs du Tournoi Peewee de Montmagny ont reçu à date plus de 25 inscriptions. Le nombre de clubs sera quand même limité à 16, mais il est possible que dans le futur, un plus grand nombre soit accepté et que le tournoi débute le vendredi. Ce tournoi aura lieu les 18 et 19 mars.

• Que dans une partie de hockey entre les employés du magasin Coop, le département de la Boucherie l'a emporté en supplémentaire contre celui de l'épicerie. Le but vainqueur a été marqué par André Clavet contre le gardien Gilles Marquis. Fait à souligner, cette ligue est la seule à avoir une demoiselle, Mlle Céline Fournier pour chronométrer au banc de punition.

• Que l'A.P.M. de St-Pie X a remporté un magnifique succès lors de sa partie récréative dimanche dernier. Les dirigeants de cet organisme remercient chaleureusement la population pour l'encouragement apporté.

• Que les premières éliminatoires des "Golden Gloves" pour l'est du Québec débiteront le 6 mars à la Tour de Québec. Quatre pugilistes de Montmagny iront participer à ces épreuves. Il s'agit de Réjean Lévesque, champion des Ceintures Dorées, Laurent Denault, champion des "Golden Gloves" 1966 et champion des Ceintures Dorées, Claude Langlois, champion des "Golden Gloves" 1966 et Paul-Émile Paradis qui tentera sa chance dans la classe novice.

• Que les ligues de hockey du Conseil des Loisirs sont présentement en période éliminatoire. Les parties sont très intéressantes, et déjà plusieurs rencontres se sont terminées en supplémentaire.

• Que toutes les places étaient déjà retenues pour le "sleigh-ride" de l'Association de Campisme qui se déroulera samedi soir à Cap St-Ignace. Les membres qui ont eu l'heureuse idée de faire leur réservation à bonne heure se retrouveront tous à la cabane à sucre de M. Brie, après avoir effectué une bonne randonnée en voitures à traction animale. Là, on dansera le cotillon, les danses carées et modernes. Un succulent goûter sera servi sur le coup de minuit avec du bon café chaud. Pour les autres réchauffants, on fait confiance aux participants.

Bal de Coton

Monsieur André Bernier, prés.
et Madame Bernier

sont heureux d'offrir

à la Garde St-Thomas

un Bal de Coton

au Centre Sportif Le Bûcheron

le samedi 4 mars 1967 à 9.30 hrs p.m.

Prix de présence

Tenue:

Dames: Robe longue de coton

Messieurs: Tenue de ville

Admission:

\$2.00 la carte



MARRIAGE GUIMONT-COLLIN - Le 4 février, en l'église de Cap St-Ignace, a été béni le mariage de Hélène Guimont, fille de M. et Mme Léonard Guimont de Cap St-Ignace, à Jean-Yves Collin, fils de M. et Mme Gérard Collin de Montmagny. Les nouveaux époux résideront à Montmagny. (Photo Studio Gosselin)

Giffard et Chez Roland sur un pied d'égalité dans la finale de la ligue Laurentide

La finale de la ligue Laurentide s'annonce très serrée si l'on en juge par les résultats des deux premières parties. Le Giffard de Frank Donovan a triomphé dans la partie d'ouverture dimanche dernier par un pointage de 4-3. Toutefois, le Chez Roland a réussi à égaliser les chances mardi soir au compte de 5-3, le dernier but marqué alors qu'il ne restait que 34 secondes de jeu dans la partie et que le gardien de buts de Giffard tentait de regagner le banc des siens pour être remplacé par un sixième joueur.

GIFFARD 4 - CHEZ ROLAND 3
Dans la partie d'ouverture de la finale, Giffard a ouvert le pointage en marquant deux fois au premier engagement. Ces buts ont été comptés par Simon

Grenier et Serge Renaud au milieu de la période. Vers la fin de l'engagement initial, Robert Dubois comptait pour Chez Roland pour porter le compte 2-1.

Au début de la seconde reprise, le Chez Roland perdit un joueur qui avait été très efficace durant la saison. En effet, Jean-Pierre Viens a été atteint au visage par un lancer de son coéquipier Fernand Vallières, et il dut être transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis par suite d'une hémorragie interne dans un oeil. Il ne pourra probablement pas revenir au jeu cette année.

Au cours de cette seconde reprise, Gaston Huot marqua un troisième but pour Giffard.

Après cinq minutes de jeu à la troisième période, Robert Dubois revint à la charge pour Chez Roland et réduisit à nouveau l'avance du Giffard à un seul point. Jacques Lachance égalisa les chances à 16.02, mais deux minutes plus tard, André Pelchat marquait le point pour Giffard aidé de Serge Renaud et Jean Blouin.

CHEZ ROLAND 5 - GIFFARD 3

Dans la joute de mardi soir, le style devint beaucoup plus robuste, et l'arbitre Robert Forgues dut décerner 17 punitions, dont 10 au Chez Roland. Pierre Mathurin de Giffard marqua le seul point de la première période aidé de Jean Blouin.

A la deuxième, Serge Daigle et Guy Poiré donnèrent l'avance au Chez Roland, mais André Pelchat nivela à nouveau les chances.

Des buts rapides de Richard Gosselin et Réjean Hamelin dans la première partie de la troisième devaient assurer la victoire au Chez Roland, malgré un nouveau but de André Pelchat, aussi tôt suivi du dernier but du Chez Roland par Jacques Lachance.

La prochaine rencontre aura lieu demain soir à compter de 8h.30. Les équipes finalistes se feront à nouveau face dimanche après-midi à 2 heures et mardi soir à 8h.30 dans cette série 4 de 7.

Badminton à St-François

Voici les résultats de la dernière rencontre:

SECTION A	
Garage J.P. Simard	4
vs Epicerie R. Paré	1
Garant Inc.	4
vs Boulangerie E. Paré	1
Classement	
J. P. Simard	33
Boulangerie E, Paré	32
Garant Inc.	30
Epicerie R. Paré	25
SECTION B	
Menuiserie C. Gourgues	4
vs Jacques Dumas T.V.	1
Man. Meubles Morigeau	4
vs Hôtel J.P. Boulet	1
Classement	
Manu. Meubles Morigeau	32
Men. Charles Gourches	30
Jacques Dumas T.V.	29
Hôtel J.P. Boulet	28

CEDULE
Jeudi 23 fév.: Jacques Dumas T.V. vs Hôtel Boulet.
Jeudi 23 fév.: Manufacture Meubles Morigeau vs Menuiserie Charles Gourgues.
Mardi 28 fév.: Garage J.P. Simard vs Boulangerie E. Paré.
Mardi 28 fév.: Garant Inc. vs Epicerie R. Paré.
Jeudi 2 mars: Jacques Dumas T.V. vs Manufacture Meubles Morigeau.

Jeudi 2 mars: Menuiserie Charles Gourgues vs Hôtel J.P. Boulet.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A L'ISLETVILLE ET A MONTMAGNY

JOS PROULX

PLANCHES MURALES — CONTRE-PLAQUE — BRIQUES
BLOCS DE CIMENT — LAINE MINERALE — CIMENT
CHEMINEES FIRE CHIEF — PEINTURE GLIDDEN etc.

Montmagny — 3, rue Du Peuple — L'Isletville
Tél.: 248-1722 247-5262

MAUX DE DOS...

Si vous souffrez d'un mal de dos lancinant et éprouvez une sensation de fatigue, essayez **DIURENAL**. **DIURENAL** augmente le débit de l'urine et aide à soulager l'irritation des voies urinaires et le **MAL DE DOS** qui peut en résulter. *Bientôt, vous vous sentirez vite mieux et votre repos s'améliorera. L'irritation de la vessie et des voies urinaires peut causer des maux de reins. Evitez ces troubles en prenant **DIURENAL** régulièrement.*

SEULEMENT \$0.69 LE FORMAT

GRATUIT: Une diète régime et une magnifique revue sur demande sans obligation.

Ecrire à :
St-Pierre & Vachon Inc., ou **Gilles Blanchet,**
Dépt. T.C.N., C.P. 275, C.P. 54, St-Pamphile
Lévis, P.Q. Cté L'Islet, Qué.

AU FOYER DES QUILLES

Etiquette du quilleur

Cette semaine, j'ai cru qu'il serait bon de donner quelques règles sur l'étiquette de tout bon quilleur. En respectant ces règles, le quilleur obtient plus de satisfaction dans sa partie, et il est considéré comme un bon sportif par ses partenaires tout autant que ses compétiteurs.

- 1—Il ne faut jamais dépasser la ligne d'approche (noire).
- 2—Ne jamais se mettre en colère lorsque les choses ne vont pas comme on le désire. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un sport pour se délasser.
- 3—Lorsqu'un quilleur se prépare à jouer sur l'allée voisine, attendre qu'il ait effectué son lancer avant de traverser pour aller chercher une boule. Il ne faut jamais passer devant un quilleur qui a pris sa position pour lancer.
- 4—Ne pas se promener d'une allée à l'autre, car ce manège peut déranger les autres quilleurs.
- 5—Ne pas retarder le jeu. Dès qu'on a effectué son lancer, il convient de revenir directement vers l'arrière de la piste.
- 6—Ne pas passer de remarques ou tenter d'agacer de quelque façon que ce soit l'adversaire qui se prépare à effectuer son lancer.
- 7—S'il n'est pas facile de perdre, il est encore plus difficile de se montrer bon perdant. Il est toutefois tout indiqué de féliciter l'adversaire qui a mieux joué que soi, sans chercher à trouver des excuses.
- 8—Les trouées font partie du jeu au même titre que les abats et les réserves. Lorsque l'on a de mauvais résultats, il ne faut pas en rejeter la faute sur l'équipement, mais plutôt tenter de se corriger des défauts qui brisent notre jeu.
- 9—Le sport des quilles demeure l'un des plus populaires dans notre province; toutefois, la clé du succès réside dans la pratique régulière.

Félicitations à MM. Jean-Yves Messervier et Omer Laliberté qui demeurent champions de l'heure des quilles après deux semaines.

Dans l'édition de la semaine prochaine, nous parlerons de la ligue de grosses quilles du Bas-du-fleuve, le circuit du plus fort calibre de la Cité et de la région. D'ici là, tous les quilleurs sont invités à venir pratiquer leur sport favori au Foyer des Quilles.

Antonio CLOUSTON, pub.

Giffard dispose du G. H. Roy et passe en finale

Après être passé tout près de l'élimination au cours de la semaine dernière, l'équipe de Giffard est revenue en force à l'aréna local pour s'emparer des honneurs de la semi-finale "A" dans la ligue Laurentide par un pointage de 6-2.

Michel Pelletier a ouvert le pointage de cette partie décisive en marquant contre Yvon Lachance à 2 h. 45 minutes. Moins de deux minutes plus tard, Henri Roy nivelait les chances sur une passe de Roland Bélanger, et la première période se terminait au compte de 1-1.

Ce n'est que dans la seconde moitié de l'engagement suivant

que Michel Pelletier redonna l'avance à Giffard en marquant deux buts à 3 minutes d'intervalle, les deux fois aidé de Richard Massicotte et Gaston Huot.

A la troisième reprise, Gaston Huot profita d'une ouverture dans la deuxième minute de jeu et il porta le compte à 3-1. Serge Renaud et Richard Massicotte devaient ensuite marquer pour Giffard avant que Henri Roy réussisse le second but de G.H. Roy.

Cette série semi-finale "A" fut sans aucun doute la plus belle série de hockey présentée à l'aréna local depuis plusieurs années. Les deux équipes étaient très bien équilibrées, et il eut été

difficile d'en prévoir l'issue. Toutefois, il semble bien que l'écart du pointage de vendredi soir ait été dû en grande partie au fait que plusieurs joueurs du G.H. Roy devaient travailler ce soir-là, l'équipe se trouva handicapée par un nombre de joueurs trop restreint, ce qui ne permettait pas de repos aux joueurs présents.

Il serait difficile de nommer des vedettes individuelles dans cette série qui démontra plutôt du travail d'équipe à son meilleur alors que tous les joueurs ont donné le meilleur d'eux-mêmes, autant dans une équipe que dans l'autre.

LAFONTAINE



FEV. 25 au MARS 3

SAM. à VEN.

Adm. \$1.25

Grand spécial 9.30 p.m.

VIVA BARDOT
VIVA MOREAU
"VIVA MARIA!"

PANAVISION COULEURS

BRIGITTE BARDOT
JEANNE MOREAU
LOUIS MALLE'S

CINEMA TACHE

FEV. 25 au MARS 2

SAM. à JEU.

8.10 p.m.

C'EST UN MONDE



FOU FOU FOU FOU

EN COULEURS

MILTON BERLE AVEC BUDDY HACKETT

AUSSI SUJETS COURTS 8.00 p.m.

COMMENCANT LE 4 MARS
GRAND SPECIAL
A L'OCCASION DU CAREME
IL SERA PRESENTE
LE GRAND FILM
L'EVANGILE SELON
ST-MATHIEU



CHAMPIONS DE CHASSE ET DE PÊCHE - Les champions des différents concours organisés par l'Association de Chasse et Pêche de Montmagny-L'Islet exhibent fièrement les plaques Molson qu'ils viennent de recevoir pour leur exploit respectif. Debout à l'extrême gauche on reconnaît M. Raynald Normand, président de l'Association.

Remise des prix aux membres de l'Ass. de Chasse et Pêche

Samedi soir dernier, au Centre Sportif "Le Bûcheron", plusieurs centaines de membres de l'association de Chasse et Pêche de Montmagny-L'Islet se sont réunis pour la soirée annuelle de distribution des prix pour les différents concours.

Sa majesté Réjeanne Ière (Proulx), couronnée reine des chasseurs et pêcheurs de Montmagny-L'Islet l'été dernier par l'honorable Gabriel Loubier, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche présidait cette soirée où un enthousiasme peu commun régnait.

Après avoir souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, le président de l'Association, M. Raynald Normand dévoila les gagnants des diverses catégories au public, et tous les champions reçurent des mains de la reine Réjeanne Ière des trophées et plaques Molson, tant dans le domaine de la chasse que de la pêche.

Parmi ces gagnants, M. Noël Caron prit la vedette avec un saumon capturé dans la région, soit dans la Rivière-Ouelle; ce saumon pesait 18 livres et 11 onces. Du côté de la chasse, M. Jn-

Paul Samson a abattu 98 marmottes alors que M. Jos. Pelletier réussissait à accumuler 45 abats dans la catégorie des corneilles.

Parmi les invités d'honneur, on a pu voir de nombreux commanditaires, dont M. Guy Bélanger de Molson Lévis Ltée, qui ont permis d'attribuer à nouveau cette année des prix et récompenses aux cinq premiers gagnants de toutes les catégories.

Liste des gagnants

Gagnants des concours de pêche pour 1966

		lbs	ozs
Champions	Armand Pellerin	ACHIGAN	1 5
	Mme Suzanne Chabot	DORE	3 5
	Mme Robert Tardif	BROCHET	7 8
	Guy Lacombe	TRUITE ARC EN CIEL	1 4
	Denis Bernier	OUANANICHE	2
	Noël Caron	SAUMON	18 11
2e	Léo Lemelin	TRUITE MOUCHETÉE	2 13
	Henri Caron	TRUITE GRISE	9 8
	Philippe Caron	ACHIGAN	1 1
	Mme Robert Tardif	DORE	2 14
	Phil Leduc	SAUMON	16 7
3e	Lucien Tremblay	TRUITE MOUCHETÉE	2 10
	René Journault	TRUITE GRISE	5
	Jean Louis Pelletier	ACHIGAN	1 1
	Benoît Chabot	DORE	2 12
4e	Georges Langlois	SAUMON	10 1
	Noël Caron	TRUITE MOUCHETÉE	2 8½
	Renald Normand	TRUITE GRISE	3 14
	Robert Tardif	DORE	2 8
5e	Gaston Bernier	SAUMON	9 13
	Jacques Létourneau	TRUITE MOUCHETÉE	2 1½
	Renald Normand	ACHIGAN	15
6e	Serge Collin	TRUITE MOUCHETÉE	1 10

Gagnants des concours de chasse pour 1966

Champions	Joseph Pelletier	CORNEILLE	45
	Armand Pellerin	RENARD	2
	Henri Sylvestre	RATON LAVEUR	11
	Jean Paul Samson	MARMOTTE	98
2e	Wellie Walsh	CORNEILLE	12
	Georges Langlois	RENARD	1
	Armand Pellerin	RATON LAVEUR	6
	Armand Pellerin	MARMOTTE	88
3e	Armand Pellerin	CORNEILLE	12
	Wellie Walsh	RATON LAVEUR	3
	Paul Emile Robin	MARMOTTE	61
4e	Jean Louis Pelletier	CORNEILLE	9
	Pierre Paul Gagné	RATON LAVEUR	3
	Wellie Walsh	MARMOTTE	46
5e	Gaston Kirouac	CORNEILLE	8
	Jean Louis Pelletier	RATON LAVEUR	3
	Roger Blanchet	MARMOTTE	45
6e	Paul Emile Robin	RATON LAVEUR	3

Madame X

Tel.: 856 - 2975

Sports Loisirs enr. GROS et DETAIL

BICYCLES - SCOOTERS - AUTO-NEIGE "MOTO-SKI"
PÊCHE - CAMPING
CHALOUPIES "PETERBOROUGH"
MOTEURS HORSBORD "CHRYSLER"
PATINS - SKIS - HOCKEY
BALLE AU CAMP - TENNIS

413, 8^e RUE, LA POCATIÈRE, KAM., P.Q.

LE GIN de **KUYPER**

EST LE COMPAGNON DE LA BONNE HUMEUR

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE—DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son—Blended Gin—Distillé au Québec



Festival

Jayne Mansfield

FEV. 25-26-28 SAM. DIM. MAR.

FESTIVAL JAYNE MANSFIELD

LA BLONDE ET LES NUS DE SOHO avec

EN COULEURS

JAYNE MANSFIELD

LEO GENN CARL BOEHM





AUSSI

LE DOMPTEUR DE FEMMES

avec JAYNE MANSFIELD
BARRIE CHASE
BARBARA NICHOLS





Montmagny le 21 février 1967.

Chers fiancés,

A l'occasion de votre prochain mariage, nous vous souhaitons nos meilleurs voeux de bonheur. Que cette journée de tendresse, d'amour, la vôtre, ne ressemble de près ou de loin, à aucune autre! Vives félicitations!

Nous profitons de la circonstance pour offrir à la fiancée un cadeau de belle valeur; vous n'aurez qu'à vous rendre à notre studio situé à 65 St-Jean-Baptiste est, Montmagny, et c'est avec plaisir que nous vous remettrons à votre disposition; vous comprendrez que le Studio Gosselin est une maison sérieuse qui peut certainement vous être utile la journée de votre mariage.

Le Studio Gosselin est en mesure de donner à ses clients la plus entière satisfaction en mettant à leur service les plus grands experts en photographie. Tous les jeunes gens qui réserveront les services d'un photographe d'ici le 1er avril 1967, à l'occasion de leur prochain mariage, bénéficieront des avantages suivants: service, qualité, courtoisie. Vous aurez aussi la chance de voir se réaliser un de vos plus beaux rêves en ayant la possibilité de gagner un formidable voyage à New-York, dépenses payées, séjour d'une semaine (en coopération avec l'agence de voyage Québec-Monde, 18 Ste-Anne, Québec). A cette première éventualité, s'ajoute une magnifique robe de mariée de la maison Laval Auclair, Montmagny, ou peut-être vous mériter un bel ensemble de valises Dionite. Tous ces prix seront tirés seulement parmi les couples ayant réservé les services d'un photographe au Studio Gosselin, Montmagny.

Pour que vive en vous le souvenir inoubliable du plus beau voyage de votre vie, le Studio Gosselin mettra gratuitement à votre disposition une caméra ou une ciné-caméra entièrement automatique pour vous permettre de capter ces précieux moments.

Vous désirez être la plus belle pour la journée de votre mariage? Le Studio Gosselin présentera à la fiancée une esthéticienne-visagiste qui lui montrera la façon de bien se maquiller et aussi les produits de beauté à employer propres à son visage. A cette occasion, un expert en parfumerie sera également à votre disposition. Un cadeau souvenir sera remis à chaque fiancée, gracieusement de Castilly Inc. (maison des plus réputée en produits de beauté). Aussi le Studio Gosselin profitera de la circonstance pour faire le tirage de ces fabuleux prix.

N'oubliez surtout pas que les plus belles photos de mariage sont signées Studio Gosselin.

Vos tous dévoués,

STUDIO GOSSELIN LTEE

Claude Gosselin

65, St-Jean-Baptiste est,
Montmagny.
Tél.: 248-0441